

**Le journal
d'Arlette
Laguiller**

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**UNITÉ
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)



Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2362 - 8 novembre 2013 - Prix: 1 € - DOM: 1,50 €

**Suppressions d'emplois par milliers
Interdiction
des licenciements,
aux patrons
de prendre
sur leurs profits !**

p. 3 et 4

**Non à l'écotaxe
qui frappe à peine les gros
mais surtout les petits**



p. 5

SOMMAIRE

Leur société

- p. 4 ■ Manifestation du 2 novembre à Quimper
■ Manifestation à Carhaix
- p. 5 ■ Écotaxe :
■ Communiqué de Lutte Ouvrière
■ Qui paye et qui aurait payé ?
■ Même suspendue, certains capitalistes en profitent
■ Marine-Harvest - Poullaouen
- p. 6 ■ Hollande : une faiblesse coupable pour le grand capital
■ Premier anniversaire des contrats d'avenir
■ Les clubs de foot annoncent la grève
- p. 7 ■ Prostitution : le symptôme d'une société barbare
■ Les lycéens contre l'expulsion de leurs camarades étrangers
■ « Charity business » micro-dons et maxi-pub
- p. 10 ■ Sanofi : sangsue de l'argent public
■ Groupe Chimirec : un procès attendu depuis 6 ans
■ Oullins : l'humanitaire au compte-gouttes
- p. 11 ■ Des expulsions en hausse
■ Prolongement de l'activité des centrales nucléaires
■ EDF : retards hors de prix
■ Prix du gaz : encore une augmentation
- p. 16 ■ 11 novembre : Hollande héritier des trahisons du Parti socialiste
■ Politique agricole commune : une nouvelle mouture
■ Dassault et l'État français : pile je gagne, face tu paies

Dans le monde

- p. 8/9 ■ Mali : une guerre qui risque de durer
■ Sierra Leone : les tentacules de Bolloré
■ Madagascar : élection présidentielle sur fond de misère
■ États-Unis : après 40 ans de prison libéré pour mourir
■ Manipulation de taux : quand les banquiers piquent dans la caisse

Dans les entreprises

- p. 12 ■ PSA
■ Renault Cléon
■ Aluminium Dunkerque
- p. 13 ■ Chantiers navals - Saint-Nazaire
■ BASF - Humingue
■ Faurecia - Cergy-la-Tour
■ Groupe Parisot - Saint-Loup-sur-Semouse
- p. 14 ■ Hôtel-Dieu de Paris
■ Calais
■ Constructions mécaniques de Normandie
- p. 15 ■ Air France
■ La Redoute-Roubaix - Wattrelos
■ Leclerc - Auxerre
■ Lisi - Hérouville-Saint-Clair

Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

Samedi 9 novembre

STRASBOURG ROUEN

à partir de 16 h
Foyer Saint-Ignace,
15, chemin du Kammerhof
Strasbourg Neuhof

à 18 h 30, allocution
de Nathalie Arthaud,
porte-parole
de Lutte Ouvrière

à partir de 17 h
Palais des Congrès, angle
des avenues de l'Amitié et
Saint-Julien à Oissel

à 19 h 45, allocution
de Jean-Pierre Mercier,
porte-parole
de Lutte Ouvrière

Samedi
16 novembre

COMPIÈGNE

À partir de 18 h
Salle des Fêtes
de Margny-lès-Compiègne

à 19 h, allocution
de Nathalie Arthaud,
porte-parole
de Lutte Ouvrière



Cercle Léon Trotsky

Les
mouvements
populaires
du printemps
arabe
et leurs
répercussions

Vendredi
22 novembre
à 20 h 30

Théâtre
de la Mutualité
24, rue Saint-Victor
- Paris 5^e

Métro :
Maubert-Mutualité

Participation
aux frais : 3 euros

Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti qui continuent à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux

qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : Association de financement du parti Lutte Ouvrière en les envoyant à l'adresse suivante :

LUTTE OUVRIÈRE BP 233
75865 PARIS CEDEX 18

Merci aussi de nous indiquer

lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyste)

membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 12 000 exemplaires. Impression : Rotos-Press Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. - Commission paritaire des publications n° 1014 C 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 - Télécopie : 01 48 10 86 26

SUR INTERNET

www.lutte-ouvriere.org

www.union-communiste.org

contact@lutte-ouvriere.org

Lutte Ouvrière

l'hebdomadaire

www.lutte-ouvriere-journal.org

Lutte Ouvrière

multimédia

(télé, radio, CLT)

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Lutte Ouvrière

audio

(version parlée de nos textes)

www.lutte-ouvriere-audio.org

La lettre d'information

hebdomadaire par e-mail

Abonnez-vous gratuitement

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : CCP 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	1 an
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

Éditorial

des bulletins d'entreprises
du 4 novembre

Pour l'emploi, imposer au patronat l'interdiction des licenciements

Comment ne pas se sentir solidaire de la colère qui s'est manifestée samedi 2 novembre à Quimper ? Comment ne pas partager la révolte des ouvriers de Doux, de Gad ou de Tilly Sabco ? Comment ne pas comprendre celle de ces petits agriculteurs ou de ces pêcheurs qui se versent tout juste un smic ?

La Bretagne est brutalement frappée par la disparition de près de 8000 emplois dans l'agroalimentaire en quelques mois. Mais bien d'autres régions subissent le même sort et la même colère couve aux quatre coins du pays.

Depuis que la crise a éclaté en 2008, des dizaines de villes ont vu leur unique usine fermer ses portes. À chaque fois, c'est toute la population laborieuse qui est frappée, les artisans, les restaurateurs, les coiffeurs ou les buralistes qui voient leur clientèle s'appauvrir ou partir.

C'est ce qui se passera à Amiens si Goodyear ferme ses portes en mettant sur le carreau ses 1173 ouvriers, ou à Roubaix si La Redoute licencie 700 employés, en Vendée si FagorBrandt met la clé sous la porte.

Avec la crise, les travailleurs, qui forment la classe productive et constituent la base indispensable au fonctionnement de la société, sont plongés dans le chômage et la misère. Ils sont acculés à la survie, quand les quelques milliers de grands bourgeois et de spéculateurs qui ne sont que des parasites prospèrent, aidés par tous les gouvernements qui se succèdent.

Que les travailleurs fassent entendre leur voix, leurs intérêts d'exploités, est une nécessité vitale.

En Bretagne, la colère des petits agriculteurs, des pêcheurs et des routiers contre l'écotaxe se mêle à celle des ouvriers. Et il y a de quoi ! Cette taxe n'est pas conçue pour faire payer les grandes firmes de transport sur leurs profits, ni même les grands groupes de l'agroalimentaire et de la distribution.

Au contraire, tout est fait pour que l'écotaxe pèse sur les plus petits. Car si les grandes entreprises ont les moyens pour répercuter leurs coûts sur les consommateurs, ce n'est pas le cas des autres.

L'écotaxe n'est qu'une taxe de plus, qui retombera aussi, si elle est mise en œuvre, sur tous les consommateurs, plus pauvres compris. Elle fait partie de la politique antiouvrière du gouvernement.

Que la mobilisation en Bretagne l'ait déjà forcé à

reculer sur cette taxe est une bonne chose.

Quant à la lutte contre les licenciements, la seule façon de la mener à bien, c'est de se battre clairement contre le grand patronat et contre le gouvernement à son service.

Ayrault devait recevoir les organisateurs de la manifestation bretonne. Le Medef local, représentant les familles bourgeoises de la région, dont font partie les Doux mais aussi les Pinault, les Bolloré et les Leclerc, y sera en bonne place. Mais ce ne sera pas pour défendre les intérêts des petits agriculteurs ni des pêcheurs !

Si le gouvernement annonce de nouvelles aides, en plus des 15 millions déjà promis il y a trois semaines à l'agroalimentaire, les plus petits de la filière n'en verront pas la couleur, tant il est évident que, dans ce système capitaliste, ce sont les plus gros qui font la loi. Ces millions grossiront les profits des groupes de l'agroalimentaire, qui continueront, comme si de rien n'était, à licencier et à comprimer les salaires.

Voir des patrons prétendre parler au nom des travailleurs est odieux. Qui décide de tous ces licenciements ? Qui impose des cadences insupportables, des salaires de misère et des conditions de travail qui démolissent la santé des travailleurs, si ce n'est ces gens-là ?

Pour lutter contre le chômage, il faut combattre les licenciements, c'est-à-dire les capitalistes. Il faut se battre pour l'interdiction des licenciements et pour la répartition du travail entre tous sans diminution de salaire. Et, face aux mensonges du grand patronat et de ses serviteurs politiques qui prétendent que c'est chose impossible, il faut revendiquer la levée du secret des affaires.

Les travailleurs ne peuvent défendre leurs conditions de vie qu'à condition de faire la lumière sur les circuits de l'argent produit par leur exploitation ; qu'à condition qu'ils revendiquent leur dû contre la bourgeoisie.

C'est en combattant les capitalistes de la distribution, de l'industrie et de la finance que les travailleurs entraîneront derrière eux les autres catégories sociales qui vivent de leur travail sans exploiter personne. Ce sont les ouvriers, les exploités qui doivent prendre la tête du combat, car ils sont les seuls à n'avoir aucun intérêt à cette société d'exploitation, les seuls à pouvoir contester la dictature de la bourgeoisie et de ce système capitaliste qui ruine toutes les classes populaires.

Réunions publiques

« Contre la bourgeoisie et ses serviteurs politiques,
faire entendre le camp des travailleurs »



Meeting Montreuil le 5 octobre 2012.

Avec
**Nathalie
Arthaud**

SAINT-QUENTIN

Vendredi 8 novembre
à 20 h 30

Salle Verdun,
3, boulevard de Verdun

LENS

Mercredi 13 novembre
à 18 h

Salle Jean-Nohain,
route de Béthune

LE CREUSOT

Mercredi 20 novembre
à 18 h

Salle Guynemer
- Saint-Exupéry

SAINT-ÉTIENNE

Jeudi 21 novembre à 19 h

Amicale laïque
de la Chaléassière
9, rue
Jean-François-Revollier

Avec
**Jean-Pierre
Mercier**

BÈGLES

Jeudi 21 novembre à 20 h
Salle Jean Lurçat
20, rue
Pierre-et-Marie-Curie

TARBES

Avec
Jean-Pierre Mercier
Vendredi 22 novembre
à 20 h
Bourse du Travail
place des Droits
de l'homme

• La manifestation du 2 novembre à Quimper

Colère des manifestants, ambiguïtés des organisateurs

Les chiffres avancés, 15 000 ou 30 000, soulignent qu'il y avait beaucoup de monde à la manifestation de Quimper du 2 novembre dont le caractère populaire était indéniable. Les discours des organisateurs, relayés par la puissante installation sono gracieusement offerte par un patron, proclamaient la volonté de « vivre, travailler et décider au pays ».

Du côté des manifestants

Ils étaient venus en petits groupes ou en famille et peu de chose les distinguait les uns des autres. Seuls ceux de Marine-Harvest qui portaient des t-shirts jaunes étaient clairement identifiables.

Il y avait des artisans venus avec leurs salariés, des routiers, des éleveurs, des salariés de divers secteurs, des chômeurs,

des retraités. Une restauratrice expliquait qu'elle était là par solidarité avec les salariés licenciés. Un éleveur de poulets estimait être dans la même galère que les salariés. À un collègue qui pensait que Tilly-Sabco se serait mieux porté s'il avait été choisi pour reprendre Doux, il répondait que tous ne s'intéressent qu'à leur profit.

Parmi les rares banderoles, aucune ne s'en prenait aux licenciés. À peine pouvait-on trouver « défendons les emplois ». Les drapeaux de FO étaient largement supplantés par une profusion de drapeaux bretons.

Du côté des organisateurs

Avant que ne démarre le défilé, Christian Troadec, le maire de Carhaix, s'est chargé d'organiser les prises de paroles. Sans jamais dénoncer les licenciés, il s'est félicité d'avoir pu fédérer toutes les bonnes volontés pour que « la Bretagne » puisse mieux défendre l'emploi.

Les responsables du Medef et de la chambre de commerce, ceux des groupes agroalimentaires et de la grande distribution avaient choisi de ne pas s'afficher et de laisser le responsable de la FDSEA et divers porte-parole des petites entreprises occuper le devant de la scène.

Tous se félicitaient de cette union « au-delà des clivages partisans » et se présentaient comme les authentiques « acteurs de l'économie », à même de créer des emplois pour peu qu'on les laisse travailler. Les salariés menacés étaient cités, mais comme victimes de l'incurie des technocrates de Paris, et non de l'avidité de leurs exploités. Pêle-mêle, ont été dénoncés, l'écotaxe, mais aussi la concurrence étrangère, les « charges » qui « pèsent sur le coût du travail », les délais pour l'obtention des permis de construire, la prolifération

des normes écologiques ou sanitaires.

Au bout du compte, la voix des salariés victimes de licenciements n'était guère audible. Le porte-parole de Gad a pu affirmer que, quelle que soit la situation économique, les emplois devaient être garantis. Le groupe Marine-Harvest a été clairement dénoncé en même temps que l'emprise de la finance sur l'économie. Quant au porte-parole des salariés de Tilly-Sabco, venus à la manifestation dans des cars affrétés par leur patron, il a fait le vœu qu'ils ne soient pas demain abandonnés par tous.

La représentante de FO a sorti sa dénonciation des licenciés et du gouvernement, qui leur laisse toute latitude d'agir à leur guise, de critiques contre l'Europe et le dumping social. Tout en s'affirmant solidaire de la lutte contre l'écotaxe, elle a expliqué que l'exigence

à faire valoir pour les salariés était que l'emploi soit garanti et les licenciements interdits, quitte au besoin à nationaliser les entreprises défilantes.

De nombreux travailleurs étaient en tout cas présents dans la manifestation, inquiets pour leur emploi, cherchant une réponse à leurs problèmes. Ils voulaient manifester leur colère et avaient choisi de le faire là où cela leur semblait possible. Reste que l'issue n'est certainement pas dans une opération politique visant à présenter tout le problème comme un problème « breton », comme s'il n'y avait pas des patrons licenciés et des ouvriers licenciés, bretons ou non, par ces mêmes patrons. Et comme si la crise et la façon dont les travailleurs la payent étaient une situation spécifiquement bretonne.

Correspondant LO



La manifestation à Carhaix

La CGT Bretagne, suivie de la FSU et Solidaires, a décidé le 30 octobre d'appeler à une manifestation à Carhaix le 2 novembre, au même moment que celle de Quimper. La raison était de ne pas mélanger les revendications des salariés avec celles des patrons bretons... mais il est aussi évident que la CGT ne voulait pas participer à une manifestation de Quimper jugée trop antigouvernementale.

La manifestation a rassemblé 1 400 personnes, essentiellement du milieu CGT. Il y

avait des délégations de salariés de Marine-Harvest et de Tilly-Sabco. Le Parti communiste, derrière la banderole du Front de gauche « l'humain d'abord », assurait la plus forte présence politique. Il y avait aussi un cortège d'Europe Écologie-Les Verts (EELV), qui avaient évidemment choisi Carhaix en tant que défenseurs de l'écotaxe.

Lutte Ouvrière a participé à cette manifestation avec le souci de dénoncer, bien sûr, le patronat, mais aussi le gouvernement à son service, avec des

slogans sur pancartes :

~ « Non à l'écotaxe, qui frappe surtout les petits. Faire payer sur leurs profits les grandes entreprises du transport, de l'agro-alimentaire et de la distribution » ;

~ « La seule fiscalité juste, c'est la suppression des impôts indirects et le paiement de l'impôt sur les seuls revenus du capital » ;

~ « Licenciements : le gouvernement laisse faire et aide le grand patronat dans son offensive contre les travailleurs. Ne comptons que sur

nos luttes ! »

~ « Contre le chômage, une seule solution : interdiction des licenciements, répartition du travail entre tous avec maintien du salaire ».

Bien des manifestants étaient curieux de lire ces slogans ainsi que le tract distribué.

C'était aussi l'occasion de discuter avec certains militants, désorientés « de voir des ouvriers derrière leurs patrons », de la nécessité de défendre une politique indépendante pour les travailleurs.

Correspondant LO

Mélenchon, les « nigauds » et les « esclaves »

Interrogé sur les manifestations en Bretagne, Mélenchon, qui appelait à aller à celle de Carhaix organisée entre autres par la CGT, déclarait : « À Quimper les esclaves manifesteront pour les droits de leurs maîtres », appelant aussi « nigauds » ceux qui se seraient rendus à Quimper.

Mélenchon a un beau mépris pour les travailleurs. Ceux qu'il traite de « nigauds » ou « d'esclaves » avaient le choix entre une manifestation avec des patrons et une manifestation qui tout en dénonçant le patronat local, se gardait bien de s'opposer clairement à la politique du gouvernement et encore plus de proposer des objectifs précis pour la défense des intérêts ouvriers. Ils ont donc fait ce qu'ils ont pu pour exprimer leur colère.

La place des militants voulant réellement défendre les intérêts des travailleurs était aux côtés de tous ceux qui manifestaient, que ce soit à Quimper, à Carhaix ou ailleurs, pour leur proposer une politique de lutte contre les licenciés et contre leurs serviteurs politiques présents ou futurs...

M. A.

Non à l'écotaxe qui frappe à peine les gros mais surtout les petits !

Faire payer sur leurs profits les grandes entreprises du transport, de l'agroalimentaire et de la distribution

(Communiqué de Lutte Ouvrière)

Pour ne pas imposer, au niveau où ils devraient l'être, les profits des entreprises capitalistes ainsi que la fortune et les revenus de leurs propriétaires et actionnaires, le gouvernement Sarkozy avait inventé une écotaxe. Le gouvernement Hollande l'a reprise à son compte et s'appretait à l'exécuter avant que les manifestations le fassent reculer.

C'est une taxe injuste car si elle concernait aussi les grandes entreprises de transport qui ont les moyens de la répercuter sur les consommateurs, elle frappe surtout les artisans, ceux du transport comme bien d'autres qui vivent de leur travail et qui utilisent leurs camions pour gagner leur vie et pas pour faire du profit.

Lutte Ouvrière considère

que les travailleurs salariés ont tout intérêt à être solidaires des autres catégories sociales qui vivent de leur travail sans exploiter personne. Elle dénonce surtout toute prétention des entreprises capitalistes du transport, des patrons licencieurs de l'agroalimentaire, et des grandes chaînes de distribution, de prendre la tête des manifestations de colère au nom d'un quelconque prétendu intérêt

commun. Ces capitalistes sont les ennemis directs des salariés qu'ils exploitent avant de les licencier mais ils le sont aussi de tous ceux, artisans, petits paysans, pêcheurs qui vivent de leur travail, qui sont étranglés par les banques et écrasés par les capitalistes de l'agroalimentaire comme par ceux de la grande distribution.

Lutte Ouvrière considère que dans le climat de colère provoqué par les fermetures

d'usine et la politique du gouvernement, les travailleurs doivent mettre en avant leurs propres exigences : interdiction des licenciements, répartition du travail entre tous sans diminution des salaires. Quant aux impôts et aux taxes, la seule politique fiscale juste consiste dans la suppression des impôts indirects sauf sur les produits de luxe, et le paiement de l'impôt sur le revenu, sur les seuls revenus du capital.

Qui paye ou aurait payé ?

Le principe de l'écotaxe est apparu en octobre 2008 lors du Grenelle de l'environnement. Il s'agissait de faire payer aux transporteurs une partie de l'entretien des routes dont la dégradation est due essentiellement au passage des poids lourds. Le gouvernement prétendait aussi promouvoir indirectement la diminution du transport sur route au profit du rail ou du transport fluvial. C'était la vitrine écologique de la politique gouvernementale de Sarkozy qui, pourtant, décida en 2010 l'autorisation progressive des poids lourds de 44 tonnes au lieu de 40.

En fait de publicité, le ministre de l'Écologie Jean-Louis Borloo se trouva vite confronté aux réclamations des régions périphériques, comme la Bretagne, et en particulier du patronat local. Il mit en place une commission qui déboucha sur la minoration de la taxe pour les régions éloignées. Entre les difficultés pratiques et les pressions politiques, l'application de la loi fut repoussée jusqu'à ce que le gouvernement Hollande la prenne en charge avec le succès que l'on sait !

Le mécanisme consiste à faire payer une taxe à tous les transports de marchandises, qu'ils roulent à vide ou chargés, dont le poids est supérieur à 3,5 tonnes. Les autoroutes étant déjà payantes, ce sont les trajets réalisés sur des nationales non payantes qui sont taxés, ainsi que sur les départementales contournant les itinéraires payants, pour éviter que les transporteurs fuyant la taxation ne les transforment en bouchons permanents : cela représente en tout 15 000 kilomètres.

Le barème varie selon la taille du véhicule et devrait

être modifié selon ses performances environnementales : un véhicule moins polluant devrait éviter une surtaxe et même, à l'avenir, avoir droit à une réduction. Un tarif minoré est prévu pour des départements des régions périphériques, Bretagne (moins 50 %), Midi-Pyrénées et Aquitaine (moins 30 %). Pour 2014, le gouvernement prévoit un tarif moyen de 13 centimes du kilomètre, perçu grâce au repérage des trajets réalisés par les fameux portiques et par l'intermédiaire d'Ecomouv.

Il a aussi été décidé que cette taxe pourrait être répercutée. La puissante Fédération des transports routiers (FNTR), dont le président a été un des directeurs du Groupe Charles André (6 000 salariés), est en effet très tôt montée au créneau pour expliquer que « *le véritable enjeu (...) réside dans une répercussion efficace du coût de la taxe dans le prix des prestations de transport* ». Et ce syndicat patronal précisait que finalement « *grâce au travail de lobbying de la FNTR, (...) le prix du transport est majoré de plein droit* ».

Encore faut-il pouvoir imposer cette augmentation au donneur d'ordre. Face à un grand groupe de la distribution, une grande société de transport est en position de force, au moins pour négocier un compromis dans le partage des frais supplémentaires. Un petit transporteur n'aura sûrement pas les mêmes moyens, comme les petits producteurs tributaires du supermarché local pour écouler leur production. Ils n'auront plus qu'à réduire leur marge, c'est-à-dire leur salaire.

Sylvie MARÉCHAL

Même l'écotaxe suspendue, certains capitalistes en profiteront

Les protestations en Bretagne ont permis de découvrir que derrière l'écotaxe se cache une véritable arnaque aux profits de capitalistes privés.

C'est une entreprise privée, Ecomouv, qui a été chargée de construire les portiques destinés à contrôler le passage des camions. C'est à elle qu'aurait dû revenir la perception de cette taxe. En échange, l'État devait lui verser une rétribution de 250 millions d'euros par an pendant 14 ans, soit 3,2 milliards en tout pour un investissement de 650 millions. Cela s'appelle se sucrer dans les grandes largeurs aux

frais des contribuables.

La presse présente souvent ce groupe comme « italien ». Il s'agit en fait d'un consortium où l'on trouve effectivement une entreprise italienne, Autostrade, et la famille Benetton, mais aussi des capitalistes bien français – SFR, la SNCF ou Thalès.

Aujourd'hui, l'État voudrait permettre à des groupes privés de s'enrichir en percevant des taxes. Mais cette forme de taxation n'est pas nouvelle. Elle rappelle l'Ancien Régime avec ces fermiers généraux chargés de percevoir l'impôt et qui s'enrichissaient

au passage.

Que l'État sous-traite la collecte d'un impôt à des groupes privés et pour cela leur verse un loyer exorbitant est déjà choquant, mais en plus, il était prévu qu'en cas d'abandon de cette taxe – ce qui pourrait être le cas aujourd'hui –, Ecomouv devrait alors être indemnisée... à hauteur d'un milliard d'euros !

Autrement dit, quel que soit son sort final l'écotaxe ne sera pas perdue pour tout le monde.

Stéphane FORT

• Marine-Harvest – Poullaouen

Les travailleurs bloquent les expéditions

À Poullaouen, la colère est montée d'un cran lundi 4 novembre, chez Marine-Harvest, le numéro 1 mondial du saumon.

Pendant que ceux de Tilly-Sabco bloquaient la sous-préfecture de Morlaix, ceux de Marine-Harvest décidaient de se mettre en grève et de bloquer les expéditions de saumon « *pour une durée illimitée* ». Le groupe a annoncé, en juin, la

suppression de 400 postes en Bretagne, dont près de 300 à Poullaouen.

À la sortie du comité central d'entreprise, ils ont appris de la direction que la fermeture du site était reculée en mai 2014. Mais cela ne pouvait pas les satisfaire. « *On a été trop gentils jusqu'ici* » disait une salariée. Ce qu'ils veulent, c'est le maintien du site et l'annulation des

licenciements prévus. 80 mutations seraient proposées, de Poullaouen vers Landivisiau, mais même là, ce qui bloque c'est le montant de la prime de mobilité de 15 000 euros prévue. Tous savent que le groupe fait de gros profits et ils entendent bien l'obliger à revoir ses propositions.

Correspondant LO



• Hollande

Une faiblesse coupable... Pour le grand capital

On parle beaucoup aujourd'hui des reculs quotidiens du gouvernement. Même les organes de presse réputés les plus favorables à la gauche au pouvoir tacent Hollande pour sa « faiblesse », son « incapacité à trancher », son « manque d'autorité ».

À l'appui de leur thèse, les commentateurs citent entre autres l'annonce sur la taxation des plus-values de certains produits d'épargne, suivie de son retrait partiel; la proposition d'une taxe sur les entreprises,

immédiatement modifiée à la demande du patronat; l'impôt à 75% sur la partie des revenus dépassant le million d'euros, rapidement dégonflé; la taxation sur les plus-values, retirée après la protestation patronale dite des « pigeons »; et, dernier recul en date, la suspension de l'écotaxe.

Oui, Hollande recule souvent, en particulier quand les protestations viennent de la droite et des milieux patronaux. Mais il est faux de dire qu'il recule toujours.

Pour servir le grand capital, Hollande n'a pas manqué de courage ni fait preuve de

faiblesse: les vingt milliards d'euros de crédit d'impôt, captés en fait par les grands groupes, ont été accordés sans délai ni contrôle. La remise en cause du code du travail a été votée sans coup férir au début de l'année, de même que la nouvelle attaque sur les retraites l'a été à l'automne. Et le 1^{er} janvier 2014 l'impôt le plus injuste, la TVA, qui frappe en priorité les pauvres, augmentera à son tour, siphonnant encore un peu plus les salaires et les pensions pour remplir les coffres-forts.

Pendant ses dix-huit mois au pouvoir, alors que les plans de licenciements opérés par des

entreprises riches à milliards se multiplient, Hollande n'a su offrir que sa compassion aux travailleurs désespérés et ses CRS aux travailleurs combattifs. Mais rien, jamais aucune mesure qui contraigne un tant soit peu les licenciés, c'est-à-dire les capitalistes.

Hollande et son gouvernement ne sont pas faibles avec tout le monde. Ils sont impitoyables avec les travailleurs et les pauvres, mais sensibles aux protestations des patrons, et même d'autant plus sensibles que les patrons en question sont plus gros.

Paul GALOIS

• Les clubs de football annoncent la grève

Aux crochets de l'État et du public

La chose est suffisamment rare pour être remarquée: sur la taxe à 75% applicable aux clubs de football, Hollande n'aurait pas (encore?) cédé. Du coup, les clubs professionnels de Ligue 1 et 2 ont annoncé qu'ils feraient « grève » le week-end du 30 novembre prochain.

En fait, il s'agit plutôt d'un lock-out, puisque ce sont les patrons qui se mobilisent. Avec les responsables des instances du football, ils multiplient les déclarations pour expliquer qu'ils n'ont pas les moyens de payer une telle taxe, qu'ils vont mettre la clé sous la porte, etc. « Il s'agit d'une question de vie ou de mort », ont déclaré, sans rire, plusieurs d'entre eux. Le patron de Lille, Michel Seydoux, qui appartient à une grande famille bourgeoise de producteurs de cinéma, a même poussé un « cri du cœur, d'alarme, de désespoir », car il pense « aux millions de supporters qui nous suivent »: « Cette taxe était faite pour toucher les riches, et là elle va toucher les pauvres », s'est-il lamenté.

Une taxe déjà rabiote

En réalité, cet impôt n'est guère élevé. Seuls sont concernés les revenus supérieurs à un million d'euros et la taxe ne s'applique qu'à la partie des revenus dépassant ce million. La mesure ne devrait concerner que 120 joueurs privilégiés dans 14 clubs de premier plan. Ceux-ci ont déjà obtenu une concession de taille: la taxe est plafonnée à 5% du chiffre d'affaires des clubs. Elle devrait rapporter un total de 44 millions d'euros. Le Paris Saint-Germain, le club le plus riche de France, ne paiera par exemple que 20 millions d'impôts, dans un budget de



400 millions d'euros. Quant à Monaco, qui appartient à un milliardaire russe, il en sera tout simplement exempté, car il ne relève pas du régime fiscal français... même s'il participe au championnat de France, avec les avantages que cela procure.

Dopés à l'argent public

La protestation des patrons de club est d'autant plus scandaleuse que, tout en réclamant que leurs clubs soient des entreprises privées comme les autres, ils vivent aux crochets de l'État et des collectivités locales. Ceux-ci financent en effet la construction des stades ou leur rénovation. Que la France organise l'Euro de football en 2016 justifie de nouvelles dépenses somptuaires. Les six nouveaux

stades construits entre 2008 et 2013 ont coûté aux collectivités plus d'un milliard d'euros. Sans compter les travaux d'aménagement (voirie, tramway,

résultats et le public ne soient pas au rendez-vous pour que ces constructions se transforment en gouffre financier. Le Mans FC a fait construire un

desserte, etc.), souvent pris en charge par les collectivités.

Par exemple, le Grand Stade de Lille a bénéficié de 45 millions d'euros de subvention de la région, et coûtera à la communauté urbaine 10 millions d'euros par an pendant 31 ans. Une subvention de 30 millions d'euros est également attendue de l'État. Au bonheur d'Eiffage, qui construit l'enceinte gazonnée à prix d'or. À Marseille, la ville finance aux deux tiers les 269 millions du Grand Stade Vélodrome. Toutes ces sommes manquent ensuite pour les services publics municipaux, y compris les équipements sportifs utiles à la population tels que piscines ou stades de quartier...

En outre, il suffit que les

stade à 104 millions (MMArena), avant d'être relégué et menacé de dépôt de bilan; l'enceinte de 25 000 places accueille 6 000 à 7 000 spectateurs par match. Mais Vinci continue d'empocher les royalties. À Nice, le stade Allianz Riviera compte 35 000 places, alors que le record de fréquentation annuelle moyenne est de 15 223 spectateurs et remonte à... 1952.

Bref, les grands clubs vivent aux crochets des pouvoirs publics. Et ce n'est certainement pas la taxe à 75% qui compensera cela. Mais ce serait bien la moindre des choses qu'ils s'en acquittent.

Michel BONDELET

Contrats sans avenir

Le 30 octobre 2012, il y a un an, les premiers contrats d'avenir étaient signés par quelques jeunes, en présence de Jean-Marc Ayrault et de Michel Sapin, le ministre du Travail. Le ministère estime que le cap des 60 000 contrats est maintenant dépassé et qu'on s'achemine, au rythme de 500 par jour, vers les 100 000 à la fin de l'année.

Les contrats d'avenir, comme bien d'autres contrats du même genre avant eux, ont pour but de faire baisser momentanément les chiffres du chômage. Et, dans la situation actuelle, il s'agirait d'inverser cette fameuse courbe du chômage qui ne cesse de grimper.

Le gouvernement parviendra-t-il à tenir son pari? Rien n'est moins sûr, car le nombre de chômeurs grimpe plus vite que le nombre des contrats d'avenir... et il reste moins de deux mois avant la fin de l'année.

Et puis, de quel avenir s'agit-il? Les contrats en question s'adressent à des jeunes peu ou pas diplômés et leur proposent des emplois essentiellement dans le secteur public, associations ou collectivités locales. L'État prend en charge les salaires jusqu'à concurrence de 75% du smic. Des contrats sont aussi possibles dans le secteur marchand, mais dans ce cas la participation de l'État est plus faible.

Pour les jeunes qui bénéficient de ces contrats, c'est souvent une chance d'avoir un travail et une formation. Mais pour combien de temps? Les embauches doivent être faites pour au moins un an, même si les contrats de trois ans sont préconisés. À peine 10% de ces contrats sont en CDI, tous les autres étant en CDD. C'est-à-dire qu'au bout de trois ans ce sera sans doute la porte, à moins que l'État ne prolonge le système. Mais pour le moment il n'existe aucun engagement dans ce sens.

En fin de compte, les contrats d'avenir ne résoudreont le problème que de 3 à 4% des chômeurs, et pour peu de temps. Pour les jeunes, après, les contrats d'avenir c'est no future.

André VICTOR

• Prostitution

Une barbarie à l'image de la société

Le 27 novembre prochain, les députés devraient débattre d'une proposition de loi visant à combattre la prostitution en pénalisant les clients. Cette proposition de loi a le soutien d'une grande partie des associations d'aide aux prostituées et d'organisations féministes. Considérer le recours à la prostitution comme un délit serait un minimum car il est insupportable d'entendre encore, au XXI^e siècle, parler de la prostitution comme d'un mal nécessaire, voire d'une liberté. Mais une loi sera évidemment insuffisante pour résoudre ce problème.

Ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement tente de lutter contre la prostitution et il n'est pas certain que cette loi ait plus d'efficacité que les précédentes. Ce qui permet à la prostitution de prospérer est la misère généralisée qui sévit dans le monde. Elle rend possibles l'existence de réseaux de traite d'êtres humains et l'esclavage sexuel qui s'ensuit. Fruit de la misère et des violences, la prostitution est l'un des symptômes d'une société malade qui rabaisse les femmes au rang

d'objets et fait des relations sexuelles une source de profit.

90 % des personnes se prostituant dans la rue, presque exclusivement des femmes, sont étrangères et la plupart sont sous l'emprise de réseaux de traite et de proxénétisme qui usent de violences systématiques pour les contraindre. Ces dizaines de milliers de jeunes femmes ont commencé par être vendues ou kidnappées, puis abusées ou torturées pour être contraintes d'accepter leur

sort. Après ce que les réseaux de traite appellent un « parcours de dressage », elles sont mises sur le trottoir, en situation irrégulière et enchaînées à l'espoir de se libérer en remboursant ce que leurs tortionnaires présentent comme leur dette. Ces réseaux, qui se sont renforcés d'abord dans les pays de l'Est dans les années 1990, orchestrent maintenant dans de nombreux pays la traite d'êtres humains.

Ainsi de nombreuses prostituées sont non seulement exposées aux maladies sexuellement transmissibles, aux violences quotidiennes, mais aussi à une grande pauvreté qui aggrave leur état de santé. La tuberculose, les maladies pulmonaires et dermatologiques, les problèmes dentaires, les addictions et les traumatismes psychologiques sont leur lot quotidien. Il faut y ajouter la vulnérabilité liée au manque de connaissance de la langue et des droits élémentaires. Enfin, la précarité liée à l'absence de titre de séjour est

une arme dans les mains des proxénètes. Cette arme, l'État français pourrait facilement la leur ôter en régularisant ces jeunes femmes. Le premier obstacle auquel se heurte la lutte contre la prostitution est aussi le manque de moyens mis en œuvre par l'État. Les solutions d'hébergement sont insuffisantes pour celles qui veulent échapper à leur esclavage et les moyens financiers alloués aux organismes chargés d'apporter leur aide ne cessent de diminuer d'année en année.

Comme chaque fois que ce sujet est abordé, certains ne peuvent s'empêcher de pérorer sur la prétendue « liberté de se prostituer ». Cette fois, un magazine de droite, *Causeur*, mérite la palme de la bêtise réactionnaire et machiste. Il publie un *Manifeste des 343 salauds* s'élevant contre cette loi, en référence au manifeste de 1971 dans lequel 343 femmes proclamaient qu'elles avaient avorté. Mais elles le faisaient alors pour défendre leur droit

à disposer de leur corps, pas pour défendre celui de disposer du corps des autres. Ces 343 salauds, parmi lesquels on trouve Éric Zemmour, affirment que la loi voudrait leur « couper les couilles et délégitimer une certaine masculinité ». On voit bien à quel niveau ces gens-là placent la dignité humaine. Il y a un siècle, Auguste Bebel, militant socialiste et ardent défenseur de la cause des femmes, expliquait déjà que « le monde masculin a toujours considéré le recours à la prostitution comme un privilège naturel lui revenant de droit ». Les 343 salauds en sont toujours à vouloir s'affirmer par la possibilité de dominer des femmes, fût-ce en payant. Dans une société bourgeoise où tout se vend et tout s'achète, cela n'est malheureusement même pas étonnant.

Ce n'est qu'une raison de plus pour en finir avec cette société qui, sur ce point comme sur bien d'autres, n'est pas sortie de la barbarie.

Marion AJAR

• « Charity business »

Micro-dons et maxi-pub

Il y avait déjà l'opération Pièces jaunes de Bernadette Chirac, destinée à aider les enfants hospitalisés. Partant du principe que les petits ruisseaux font les grandes rivières, voici maintenant que se généralise ce qu'il est convenu d'appeler les micro-dons.

Depuis septembre, plusieurs magasins Franprix de Paris proposent « l'arrondi » à leurs clients : pour une dépense de 8,53 euros, par exemple, ceux-ci paient 9 euros, la différence allant abonder un fonds qui sera redistribué à des organisations caritatives. Monoprix et Casino envisagent de faire la même chose. Fin octobre, chez Monoprix, on pouvait passer en caisse des bons de deux euros destinés à soutenir Emmaüs.

Cela ne se limite pas aux commerces d'alimentation. La Société générale, entre autres, a créé une « carte citoyenne » (que le client paie quand même 12 euros !) et, à chaque utilisation de cette carte, elle s'engage à verser 0,05 euro à des associations caritatives. Des entreprises sont incitées à demander à leurs employés s'ils seraient volontaires pour qu'une somme qualifiée de modique soit retenue chaque mois sur leur salaire. Et pourquoi ne

pas arrondir toutes les factures : gaz, électricité, téléphone ? L'idée est dans l'air.

Les entreprises qui pratiquent le micro-don jouent les vertueuses et jurent, la main sur le cœur, qu'elles ne gagnent pas un centime sur l'opération, que tout l'argent récolté va bien à des organismes caritatifs. C'est possible mais, en attendant d'être reversé, il alimente bel et bien leurs comptes en banque, et rien ne les empêche de le faire fructifier. En tout cas, les mêmes qui imposent des prix d'achat cassés à leurs fournisseurs et font payer cher les consommateurs se font par ce moyen de la publicité à bon compte.

Tout ce business autour de la charité est écœurant. C'est sûr qu'il y a trop de gens misérables en France et dans le monde. C'est sûr aussi qu'un ou deux euros ne pèsent pas lourd sur le budget de celui qui a un salaire correct. Mais la charité n'a jamais permis d'éradiquer la misère. Et quand elle est pratiquée par de grandes sociétés capitalistes, c'est pour elles l'étalage d'une bonne conscience d'autant plus révoltante qu'elle est le fait de ceux qui prospèrent grâce à l'appauvrissement de la majorité de la population.

Marianne LAMIRAL

• Contre l'expulsion de leurs camarades étrangers

Les lycéens sont toujours là

Plusieurs milliers de lycéens ont manifesté mardi 5 novembre pour protester contre l'expulsion en octobre dernier de Leonarda, la jeune collégienne kosovare, et de Khatchik, le lycéen arménien renvoyé dans son pays pour y effectuer son service militaire. Même s'il y avait moins de monde qu'avant les vacances de la Toussaint, la colère était toujours présente.

Cette manifestation montre que les lycéens et leurs syndicats, dont certains sont pourtant

proches du PS, ne désarment pas dans leur lutte contre la politique d'immigration de Valls et du gouvernement, et c'est tant mieux. Ils ne se contentent pas de la proposition de Hollande de faire revenir la jeune Leonarda, et elle seule, sans sa famille. Pas plus qu'ils ne se satisfont de la circulaire envoyée par Valls aux préfets, leur demandant d'élargir l'interdiction d'intervention dans les établissements scolaires à l'ensemble des activités périscolaires.

Les syndicats lycéens ainsi

que l'association Réseau éducation sans frontières (RESF) veulent aussi qu'aucun élève ne puisse être expulsé avant la fin de ses études puisque, conformément aux textes de loi, les établissements scolaires sont tenus d'accueillir les enfants, quels que soient leur statut et leur origine.

D'autres manifestations ou semaines d'action sont déjà programmées, et le gouvernement n'en a sans doute pas fini avec la fronde lycéenne.

M.L.



• **Mali**

La mort de deux journalistes français
Une guerre qui risque de durer

« Nous avons gagné cette guerre, nous avons chassé les terroristes, nous avons sécurisé le Nord », déclarait François Hollande lors de l'investiture du nouveau président malien, il y a moins de deux mois. L'assassinat de Ghislaine Dupont et Claude Verlon, journalistes de Radio France internationale, confirme qu'il n'en est rien. La guerre continue et, avant même les journalistes, la population malienne en est la première victime, notamment dans le nord du pays.

Elle a payé et paye encore ce conflit par de nombreux morts et par les pillages de différentes bandes armées. Des dizaines de milliers de Maliens qui ont été obligés de s'enfuir dans les pays

voisins, abandonnant derrière eux leur maison, leur cheptel et leurs maigres biens, hésitent encore à rentrer au pays par peur des exactions et des représailles. Quels que soient les auteurs

de l'assassinat des journalistes de RFI, il est aujourd'hui évident que les djihadistes n'ont pas disparu du Mali. Face à l'offensive militaire française, une partie d'entre eux se sont simplement fondus dans la population en attendant de pouvoir reprendre les actions armées. D'autres se sont réfugiés dans les pays proches, et notamment en Libye, où le chaos engendré par l'intervention militaire occidentale a laissé le champ libre à tous les groupes armés. De nouveaux combattants ont en partie pris la place

de ceux qui ont été tués. Les attaques et les attentats suicides n'ont jamais vraiment cessé, à Gao, Tombouctou ou Kidal. À la fin du mois d'octobre, les armées française et malienne ainsi que les troupes africaines de l'ONU en étaient encore à passer au peigne fin la région du Gourma, dans la boucle du Niger, pour tenter sans succès d'y retrouver des caches d'armes ou des combattants terroristes.

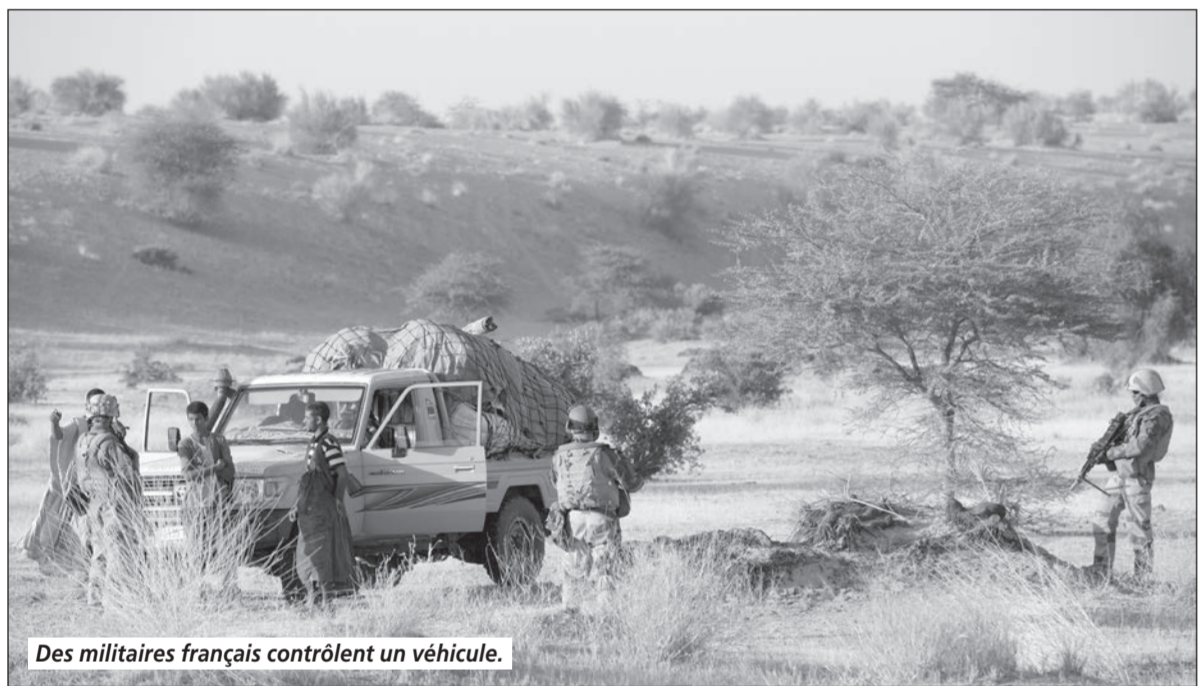
Cet échec ne peut pas vraiment être une surprise pour les chefs militaires et pour François Hollande. Ce n'est pas la première fois qu'une armée se révèle impuissante à éradiquer des groupes terroristes bénéficiant d'appuis dans une partie de la population. La violence des groupes djihadistes, mais aussi des différentes bandes armées et de l'armée malienne, voire de simples bandits, persiste. Cette violence, que les deux journalistes de RFI ont payée de leur vie, toute une partie de la population en est victime quotidiennement, loin des caméras.

Le nord du Mali est en fait bien loin d'être contrôlé par le pouvoir central. À Kidal, l'armée française a pour l'instant abandonné le contrôle de la ville aux Touareg du

Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), par crainte des exactions que l'armée malienne pourrait commettre dans cette ville et des réactions de la population. Cette situation risque de ne pas durer, et le meurtre des deux journalistes de RFI pourrait bien servir de prétexte à une reprise en main. Toute la politique du président malien Ibrahim Boubacar Keïta consiste à mettre de l'huile sur le feu. Il se refuse à satisfaire les revendications d'autonomie des Touareg, mais tente de faire passer de son côté une partie de leurs chefs militaires et pour François Hollande. Ce n'est pas la première fois qu'une armée se révèle impuissante à éradiquer des groupes terroristes bénéficiant par ses prédécesseurs lors des révoltes précédentes. Elle n'a jamais abouti qu'à préparer les rebellions touareg suivantes, et n'aboutit pour l'instant qu'à accroître encore le climat d'insécurité dans Kidal, en proie à une guerre de clans.

Voilà le type de pouvoir politique que l'intervention française visait à remettre en place, n'aboutissant qu'à pérenniser une situation d'instabilité à cause de laquelle l'armée française va sans doute rester encore longtemps au Mali.

Daniel MESCLA



Des militaires français contrôlent un véhicule.

• **Manipulation de taux**

Quand les banquiers piquent dans la caisse

La banque néerlandaise Rabobank vient d'annoncer qu'elle a négocié avec les autorités de marché américaines une amende de 774 millions de euros pour son rôle dans la manipulation du Libor.

Ce taux d'intérêt du marché monétaire, censé refléter la réalité du marché du crédit interbancaire, a en effet été modifié pendant plusieurs années par les banques en fonction de leurs intérêts. Or il sert de référence pour un grand nombre de produits financiers et pour fixer les taux d'intérêt des prêts aux entreprises et aux ménages.

Quatre banques, dont UBS, Barclays, et Royal Bank of Scotland, ont déjà dû payer au total plus de 1,5 milliard d'euros d'amendes. Et ce n'est apparemment qu'un début.

Le 31 octobre Fannie Mae, organisme de refinancement immobilier américain, a déposé une plainte contre neuf grandes banques internationales – à

nouveau Rabobank, Barclays, Royal Bank of Scotland, et UBS, mais aussi Crédit suisse, Deutsche Bank, Bank of America, Citigroup, JPMorgan Chase – et contre l'Association des banques britanniques qu'elle accuse de lui avoir fait perdre 800 millions de dollars à la suite de cette fraude. Cet argent n'a pas été perdu pour tout le monde : ce sont les banquiers fraudeurs qui l'ont encaissé.

Dans le même temps, la presse révèle que des grandes banques internationales sont maintenant accusées d'avoir manipulé les taux du marché des devises, qui servent à en déterminer les prix. Les autorités de contrôle des marchés financiers britannique, américain et suisse mènent une enquête sur le sujet depuis plusieurs mois. Dans ce cadre, au total une douzaine de traders intervenant sur le marché des devises ont été mis à pied à Londres. Un fonds de pension basé dans le Massachusetts vient de porter plainte sur ce motif contre sept grandes

banques : il s'agit de Deutsche Bank et, une fois encore, de Barclays, Citigroup, Crédit suisse, UBS, JPMorgan Chase et Royal Bank of Scotland.

Le marché des devises est devenu l'un des principaux supports de la spéculation financière : en trois ans, le volume des transactions a augmenté de plus d'un tiers, pour atteindre

5 300 milliards de dollars par jour. Or, écrit un journaliste du Monde, « les régulateurs ne s'intéressent pas à ce marché ». La poignée de grandes banques internationales qui le contrôlent ont donc les coudées franches : il suffit qu'elles arrangent un peu les chiffres pour prélever leur dîme au passage et gagner à tous les coups. Compte tenu du

montant des échanges, c'est le casse du siècle !

Bien sûr, certaines banques peuvent se faire prendre la main dans le sac. Mais, dans ce monde-là, le vol n'est pas puni : tout ce que les délinquants risquent est d'avoir à rendre une partie, une toute petite partie, de ce qu'ils ont volé.

Jean-Jacques LAMY

Au sommaire de Lutte de classe n° 155
(novembre 2013)

- **Europe**
Immigration : les murs de la honte de l'Europe capitaliste
- **France**
Emprunts toxiques : comment les banques ont sciemment ruiné les collectivités
- **«Départements d'outre-mer»**
Il y a 60 ans, la grève des fonctionnaires
- **Italie**
Fiat, un groupe capitaliste à l'avant-garde... du combat contre la classe ouvrière

Prix : 2 euros – Envoi contre cinq timbres à 0,60 euro



• **États-Unis**

Après 42 ans en prison, libéré pour mourir

On les appelait les « Trois d'Angola », trois prisonniers noirs américains du pénitencier d'Angola en Louisiane : Robert King, Albert Woodfox et Herman Wallace. Robert King a passé 29 ans à l'isolement, ses deux camarades 42 ans. Hermann Wallace, atteint d'un cancer du foie en stade terminal, a été remis en liberté le 1^{er} octobre. Il est mort trois jours plus tard, à 71 ans.

Accusés de vol, ils avaient été incarcérés au pénitencier d'Angola en 1971. Wallace et Woodfox étaient membres du Black Panther Party. En prison, ils militèrent pour l'amélioration des conditions de détention, contre la ségrégation et les viols et agressions de prisonniers.

En 1972, Woodfox et Wallace furent accusés du meurtre d'un gardien et King d'être leur complice. Rien ne prouve qu'ils étaient coupables. Les prétendues preuves ont disparu. Le principal témoin oculaire a été confondu. Enfin, dans un des documents plaçant leur cause, la veuve du gardien tué avait dit sa conviction qu'ils étaient innocents. Mais, à chaque appel, la justice a reconfirmé la sentence et les trois hommes restèrent en prison et à l'isolement.

En 1997, un étudiant découvrit par hasard leur présence dans les oubliettes de la justice américaine. Une campagne de dénonciation du racisme du système judiciaire américain fut lancée, qui aboutit à la libération de King après 29 ans de confinement. En 2008, au bout de 36 ans, Woodfox et Wallace quittaient enfin la cellule d'isolement pour un quartier de

haute sécurité. Mais l'année suivante, parce qu'ils avaient fait un nouvel appel, ils furent replacés en isolement dans des prisons différentes.

Ils avaient largement purgé leur peine et étaient en mauvaise santé après tant d'années de prison, aussi la Cour suprême des États-Unis admit que le maintien à l'isolement d'un prisonnier pendant plus de trente ans est « inhumain et inconstitutionnel ». Mais rien ne changea, car l'appareil judiciaire restait hostile à leur libération, avouant même que leur plus grand crime restait leur engagement dans un mouvement noir radical. Quand Wallace, mourant, fut enfin libéré, l'État de Louisiane fit encore appel pour empêcher sa libération. Le 3 octobre, une cour le condamnait à nouveau pour le réincarcérer. Mais, le lendemain, il était mort.

Faudra-t-il que Woodfox soit mourant pour qu'il sorte de prison ? La même question vaut pour Mumia Abu-Jamal, le Sioux Leonard Peltier, les prisonniers de Guantanamo et bien d'autres qui pourrissent dans les prisons des États-Unis, un pays qui ose se dire le pays de la liberté !

Jacques FONTENOY

• **Sierra Leone**

Dans les tentacules de Bolloré

En 2011, des manifestations avaient eu lieu pour dénoncer un accord signé par le gouvernement de Sierra Leone permettant à la société Socfin, domiciliée au Luxembourg, et dont le groupe français Bolloré est actionnaire à hauteur de 38,7%, de faire main basse sur des terres agricoles. Aujourd'hui, cinq militants d'une association sont traduits en justice, accusés d'avoir détruit des plants de palmiers à huile, ce qu'ils nient. En revanche, la justice ne s'interroge pas sur les cultures vivrières qui disparaissent.

Or la Socfin a obtenu l'usage, pendant cinquante ans, de 6 500 hectares avec en option 5 000 hectares supplémentaires, lui permettant de remplacer notamment des cultures de manioc par des plantations de palmiers à huile. Les loyers payés par Socfin sont dérisoires, équivalant à

9,3 euros par hectare et par an, encaissés pour moitié par les autorités locales. Ils ne pourront être révisés qu'au bout de sept ans, alors que le pays connaît une inflation galopante. De quoi réaliser de plantureux bénéfices, exonérés de l'impôt sur les sociétés.

Les liens de Bolloré sont étroits avec la Socfin, nom abrégé de la Société financière des caoutchoucs. Vincent Bolloré y siège d'avoir détruit des plants de palmiers à huile, ce qu'ils nient. En revanche, la justice ne s'interroge pas sur les cultures vivrières qui disparaissent.

Jean SANDAY

• **Madagascar**

Élection présidentielle sur fond de misère

Le premier tour de l'élection présidentielle a eu lieu jeudi 24 octobre à Madagascar. Trente-trois candidats étaient en compétition pour remplacer Andry Rajoelina, installé au pouvoir depuis qu'il a renversé le président Marc Ravalomanana, en 2009. Une grande majorité des candidats ont occupé de hautes fonctions dans l'armée ou la police, ont été parfois ministres dans les gouvernements qui se sont succédés, ou bien sont de riches hommes d'affaires. C'est dire qu'avec aucun d'entre eux la situation ne peut changer. Quel que soit l'élu, une politique en faveur

des classes riches et des intérêts impérialistes sera maintenue.

Le dépouillement devrait prendre une quinzaine de jours. Mais d'ores et déjà les grandes puissances et les dirigeants malgaches vantent cette élection qui permettrait, selon eux, de mettre en place un régime démocratique, avec un président élu, ce qui n'est pas le cas de celui qui occupe le poste actuellement. Les pays occidentaux ont mis la main à la poche pour l'organisation du scrutin et ont dépêché sur place des dizaines d'observateurs. Avant que le dépouillement ne soit terminé, tous se sont

accordés à dire que l'élection s'était déroulée de façon « libre, transparente et crédible ».

Mais si ces gens-là sont satisfaits, la population, elle, n'a aucune raison de l'être, car ces élections ne changeront évidemment rien à son sort. La plupart des Malgaches survivent dans une grande pauvreté : 92 % de la population doivent se débrouiller avec moins de deux dollars par jour. La moitié des enfants subissent des retards de croissance dus à une malnutrition chronique. Aucun des candidats en lice n'y changera quoi que ce soit.

M. E.

Une situation sociale dramatique

Les informations qui suivent sont extraites de *Le pouvoir aux travailleurs*, mensuel édité par nos camarades de l'Union africaine des travailleurs communistes internationalistes (UATCI-UCI), qui donne un aperçu de la situation sociale à Madagascar.

L'hôpital de Befelatanana, l'un des plus grands de la capitale Antananarivo, se délabre pour cause de manque de crédits. Les canalisations sont si détériorées que la plupart des chambres ainsi que les toilettes sont sans eau courante. Pour que les malades puissent boire et se laver, leurs familles sont obligées d'aller puiser de l'eau à l'aide de seaux à une fontaine située dans la cour.

La ville de Toliara, capitale de Sud malgache, compte plus de 200 000 habitants. Elle est

dans un état déplorable depuis le passage de cyclones en janvier et février derniers. Pratiquement rien n'a été fait, depuis, pour venir en aide aux victimes. La digue qui protégeait la ville des crues, fortement endommagée, n'a été sommairement réparée alors que la nouvelle saison des pluies approche.

Dans les campagnes, les paysans sont en butte aux « dahalo » (voleurs de bétail et pillers en tous genres) qui sévissent en bandes organisées, l'État s'avérant incapable de mettre fin à leurs pratiques. Lors de la campagne pour le premier tour, les villageois ont vu des hommes d'affaires candidats débarquer de leur avion personnel ou de leur hélicoptère pour les convaincre de voter pour eux, alors qu'eux-mêmes n'ont parfois pas d'autre moyen pour se

déplacer que de marcher pieds nus ou d'utiliser une charrette tirée par des zébus.

Peu de gens se font des illusions sur les candidats, mais ils étaient nombreux, y compris parmi les travailleurs et de façon générale les petites gens, à souhaiter que les élections annoncées depuis plusieurs années et sans cesse reportées aient enfin lieu. Ils espèrent que la crise politique déclenchée en 2009 se termine et que la vie reprenne son cours « normal », que le travail revienne, que les salaires soient augmentés, que les agents de l'État et des collectivités touchent leurs paies, que les hôpitaux et les écoles fonctionnent, que les bandits soient empêchés de nuire dans les campagnes, etc. Mais, quel que soit le nom qui sortira des urnes après le second tour, ces quelques illusions ne pourront être que déçues.



Des travailleurs améliorent une route pour 2 dollars par jour.

• Sanofi

Sangsue de l'argent public

Jeudi 31 octobre, L'Humanité titrait sur Sanofi et les multiples procédés « d'optimisation fiscale » qui ont abouti à ce que, pour l'exercice 2012, ce géant richissime de l'industrie du médicament n'a payé que 8 % d'impôt sur les sociétés alors que le taux légal est de 33 %.

Ceci grâce aux réductions d'impôt en tout genre,

dont bien sûr le crédit impôt recherche, grâce au dégrèvement pour mécénat, au transfert de résultats entre filiales étrangères pour atterrir là où l'imposition est la plus avantageuse, bref grâce à un arsenal de ristournes fiscales offert aux grandes entreprises pour « optimiser » leurs bénéfices et engraisser leurs actionnaires.

Piqué au vif, le jour même Sanofi ripostait, jurant ses grands dieux avoir versé

645 millions d'euros d'impôt, équivalant à un taux de 25 % et non de 8 %... ce qui serait toujours inférieur à 33 %. Mais sans aucune pudeur, le laboratoire indiquait que cette somme était « avant crédit impôt recherche » c'est-à-dire en oubliant de tenir compte de ce cadeau de près de 130 millions d'euros. Il précisait également que c'était en incluant non seulement l'impôt local acquitté en lieu et place de l'ancienne taxe

professionnelle, mais aussi la contribution sur les dividendes.

Sanofi a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de près de 35 milliards d'euros, annoncé un bénéfice net de plus de 8 milliards et s'est félicité d'en avoir distribué près de la moitié sous forme de dividendes aux actionnaires. La même année, grâce aux multiples combines légales offertes aux grandes entreprises et notamment aux multinationales, elle a soustrait

des centaines de millions d'euros aux finances publiques. Et l'année prochaine, en plus, elle touchera un cadeau supplémentaire de près de 50 millions d'euros prélevés sur l'argent public au titre du crédit d'impôt compétitivité.

« Au service des patients », dit la publicité Sanofi. Non. Au service des actionnaires et au mépris du public.

Sophie GARGAN

• Groupe Chimirec

Un procès attendu depuis six ans

Le propriétaire et plusieurs dirigeants du groupe Chimirec sont enfin passés en jugement pour avoir eu recours à une pratique illégale, la dilution d'huiles polluées. Ils risquent plusieurs mois avec sursis et des amendes allant jusqu'à 20 000 euros.

Le groupe Chimirec, une grosse entreprise implantée en France et à l'international (126 millions d'euros de chiffre d'affaires), est spécialisé dans la collecte et le traitement de déchets industriels dangereux. Il se charge en particulier de la décontamination

des huiles polluées aux PCB, des substances cancérigènes encore appelés pyralènes, interdites depuis 1987.

De 2000 à 2006, les dirigeants de ce groupe ont fait diluer les huiles contaminées aux PCB dans des huiles propres, plutôt que de leur appliquer un véritable traitement de décontamination. Les huiles ainsi obtenues, qui contenaient des PCB à un taux très bas, étaient ensuite revendues comme huiles propres à des cimenteries qui s'en servaient comme combustible.

Cette pratique leur permettait de gagner sur tous les tableaux. Ils économisaient

le coût d'un véritable traitement des huiles contaminées, ils faisaient du bénéfice en revendant les huiles diluées, présentées comme propres, et, cerise sur le gâteau, ils touchaient des subventions de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise des énergies) au titre de soutien à la dépollution pour un traitement qui n'avait pas eu lieu!

Les dirigeants de Chimirec ont camouflé ces pratiques par de fausses déclarations, de fausses analyses, de faux certificats de destruction de déchets dangereux. Si cette affaire a été portée à la connaissance de tous, c'est seulement

parce que d'anciens salariés de l'entreprise ont eu le courage de les dénoncer.

Lors de l'ouverture du procès, en mai 2012, les avocats de Chimirec avaient tout bloqué en déposant une « question prioritaire de constitutionnalité ». Prétendant que la loi manquait de précision sur ce que l'on entendait par « dilution » d'un produit dangereux, ils expliquaient que « la règle du jeu n'était pas connue à l'avance » et donc que le procès n'avait pas lieu d'être, et concluaient par ces mots : « Tout cela est violemment inconstitutionnel. » Ces arguties juridiques n'ont

finalment pas tenu la route, la Cour de cassation a décidé de ne pas transmettre cette question au conseil constitutionnel et le procès a pu reprendre... 17 mois plus tard!

C'est donc après cinq ans d'instruction et presque un an et demi de procédure que le propriétaire et les dirigeants de Chimirec sont enfin passés en jugement. Il faudra encore attendre un mois et demi pour que le tribunal rende sa décision et pour que ces patrons paient pour leurs pratiques frauduleuses.

Valérie FONTAINE

• Oullins (Rhône)

L'humanitaire au compte-gouttes

Depuis plusieurs mois à Lyon, près de 300 demandeurs d'asile albanais campent dans des tentes sous un pont d'autoroute, juste avant le tunnel de Fourvière, dans des conditions indignes d'une société civilisée: pas d'eau ni d'électricité, au milieu d'un vacarme incessant. Parmi eux, une centaine d'enfants sont ainsi exposés aux maladies et aux accidents.

Bien que l'État ait l'obligation de prendre en charge l'accueil et le séjour des demandeurs d'asile pendant l'examen de leur demande, le préfet a laissé cette situation perdurer pendant des mois et n'a pris les choses en main qu'à la veille d'un jugement d'expulsion que s'appropriait à prononcer le tribunal saisi par le Grand Lyon. Il a décidé de réquisitionner, jusqu'au 1^{er} avril, une partie de la friche des ateliers voitures SNCF d'Oullins afin d'y faire installer une cinquantaine de bungalows avec eau et électricité. Un de ces bungalows servirait d'école pour les enfants et ce « village » serait clos et gardienné.

Mais à Oullins, le maire UMP s'oppose à cette décision, faisant feu de tout bois

pour justifier sa position : le lieu choisi serait trop près du métro qui ouvre dans quelques semaines, et il a sur ce terrain un projet d'éco-quartier, dont il parle depuis longtemps mais dont personne n'a encore vu la moindre ébauche. Pourtant cette friche est disponible depuis plus de vingt ans! Sur le ton de « Oullins a déjà donné », il explique aussi que 225 autres demandeurs d'asile sont actuellement hébergés dans un foyer Adoma et dans un hôtel, et que la commune avait déjà dû assumer un squat sauvage de 200 Roms dans une école désaffectée en 2009-2011.

Le maire fait mine aussi de s'inquiéter de la pérennisation de l'infrastructure prévue, au vu des dépenses engagées. Et de lancer une pétition « Non à



l'installation des 296 demandeurs d'asile à Oullins», et une manifestation. Interviewé par *Le Figaro*, il s'en prend même au gouvernement Hollande « qui ne gère pas les politiques migratoires ». Apparemment, Valls n'en fait pas encore assez à son goût!

À l'approche des élections municipales, le maire d'Oullins a donc choisi de flatter les préjugés d'une partie de la population. Malheureusement ses concurrents ne s'en distinguent guère : les candidats du PS et du PS dissident

ont affirmé, eux, que bien sûr, il fallait héberger les demandeurs d'asile, mais pas à Oullins! Avec de tels défenseurs des droits de l'homme, les demandeurs d'asile ne sont pas prêts d'en trouver un.

Correspondant LO

• Alors que la trêve hivernale intervient Des expulsions en hausse

La trêve hivernale a débuté jeudi 31 octobre à 21 heures, sur fond d'expulsions en hausse. La seule réponse que le gouvernement a trouvée au problème a été d'allonger cette trêve de quinze jours, soit de la faire aller jusqu'à la fin mars 2014, au lieu du 15 mars.

Un collectif, regroupant entre autres la fondation Abbé-Pierre, Emmaüs et le collectif Jeudi Noir, a dénoncé une hausse significative des expulsions effectuées avant la trêve. En 2012, plus de 115 000 jugements d'expulsions ont été prononcés dont on estime que 50 000 auraient entraîné un départ effectif. Sur dix ans, selon la fondation Abbé-Pierre, le nombre d'expulsions effectives a augmenté de 40 % et le nombre d'expulsions avec intervention de la police a doublé.

La trêve hivernale ne fera que reporter le problème. Les expulsions auront de toute

façon lieu plus tard. Ensuite, si la trêve concerne les expulsions proprement dites, elle ne bloque pas les procédures qui, elles, pourront continuer de se dérouler, pour s'appliquer effectivement à partir d'avril prochain.

C'est une frange de plus en plus importante de la population qui risque de se trouver en difficultés pour payer un loyer dans les temps à venir. Il y a donc tout lieu de penser que le nombre d'expulsions va continuer d'augmenter.

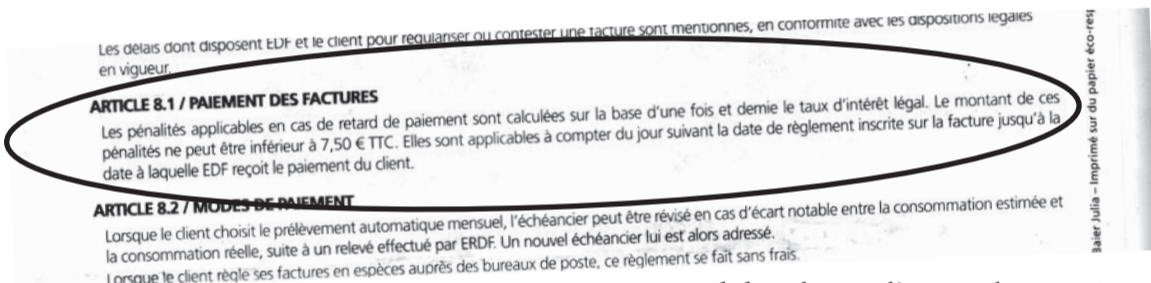
Le collectif a également dénoncé à juste titre le fait que, dans la loi de finances de

2014, il a été décidé de geler l'augmentation de l'aide personnalisée au logement (APL) qui bénéficie à 6,2 millions de personnes. Le gouvernement a indiqué à cette occasion que cela permettrait d'économiser 177 millions d'euros, indiquant dans le même temps que la revalorisation l'année précédente avait coûté 362 millions d'euros. C'est donc plusieurs millions de manque à gagner pour les plus démunis.

La situation du logement pour les plus pauvres s'aggrave, et la seule réponse que le gouvernement propose est de réduire les budgets qui permettent, si ce n'est de résoudre les problèmes, du moins dans certains cas d'éviter les catastrophes.

David MARCIL

• EDF Retards hors de prix



Les clients d'EDF non mensualisés ont reçu récemment, avec leur dernière facture, des précisions sur les « conditions générales de vente ». Bien peu sans doute ont lu tous les articles. L'un mérite d'être signalé : l'article 8.1 sur le paiement des factures.

Il y est écrit, à propos des « pénalités applicables en cas de

retard de paiement », que « le montant ne peut être inférieur à 7,50 euros TTC. Elles sont applicables à compter du jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture. » Cette mesure s'appliquera à partir du 1^{er} février 2014.

Jusqu'à présent, les clients qui payaient en retard recevaient au bout d'un moment une lettre de relance, mais pas

de pénalité, ou alors extrêmement minime. Cette fois, EDF veut pousser tous les clients à opter pour la mensualisation, que cela leur plaise ou non. Une seule journée de retard coûtera 7,50 euros !

Voilà comment un service autrefois public s'octroie tous les droits pour matraquer ses clients.

A.V.

• Prix du gaz Une augmentation qui s'ajoute à toutes les autres

Les prix du gaz ont encore augmenté de 0,63 % au 1^{er} novembre. Cela concerne 9 des 11 millions d'utilisateurs du gaz, soit ceux restés fidèles aux tarifs réglementés par l'État et proposés par l'opérateur historique GDF Suez ainsi que par certaines régies locales.

En fait, depuis le début de l'année, les prix du gaz font l'objet d'une révision mensuelle en lieu et place d'une révision trimestrielle. C'est l'objet de la réforme mise en œuvre par l'ancienne ministre de l'Écologie Delphine Batho, à la fin 2012, qui a en outre supprimé partiellement l'indexation du

prix du gaz sur celui du pétrole.

Cette nouvelle formule de calcul prend en compte à la fois les prix des contrats d'approvisionnement à long terme de GDF Suez et l'évolution des prix « spot » du marché du gaz, qui fluctuent au gré de la conjoncture.

L'augmentation de ce début novembre intervient donc après deux mois consécutifs de baisse et un mois d'octobre qui a connu une stabilisation des prix.

C'est certes une augmentation plus faible que celle subie au cours des dernières années puisque, si l'on en croit

l'association de consommateurs UFC-Que choisir, les prix du gaz ont augmenté de 80 % depuis 2005, pour atteindre une moyenne de 1 200 euros par ménage et par an. Mais cela reste une augmentation tout de même, et qui vient s'ajouter à toutes les autres.

Dans un contexte où le pouvoir d'achat des travailleurs se dégrade à grande vitesse, une telle augmentation est d'autant plus insupportable qu'elle se fait en toute opacité et ne profite qu'aux distributeurs, au détriment de toute la population.

D. M.

• Prolongement de l'activité des centrales nucléaires

Un pari qui accroît les risques

L'État va certainement décider de prolonger de quarante à cinquante ans la durée de vie des centrales nucléaires. Il est même question que l'on passe ensuite à soixante ans, même si en principe c'est l'ASN, l'Autorité de sûreté nucléaire, qui est seule habilitée pour donner un éventuel feu vert à la prolongation d'activité d'une centrale pour une période de dix ans, renouvelable ensuite.

Cette prolongation pose d'abord la question de la sécurité. À l'origine, les 58 réacteurs nucléaires étaient prévus pour fonctionner trente ans, à condition de satisfaire aux visites décennales. S'il y a des éléments des centrales qu'on peut remplacer, comme les générateurs de vapeur, d'autres ne peuvent pas l'être, comme la cuve en acier des réacteurs ou les enceintes de confinement en béton. Or on n'a pas la preuve de la bonne tenue sur le long terme des matériaux soumis aux irradiations et à la corrosion.

Il y a seulement dix ans, un rapport destiné au Parlement s'inquiétait que le CEA n'accorde que 0,5 % de son budget au vieillissement des centrales, un montant qui avait même baissé de moitié entre 2002 et 2003. À EDF, même si un certain effort de recherche a été maintenu, ce n'est qu'en novembre 2009 qu'un institut sur le vieillissement des matériaux a été fondé, conjointement avec Tepco (la société de Fukushima) et un institut américain. Le manque de maîtrise sur le sujet était de la sorte devenu international.

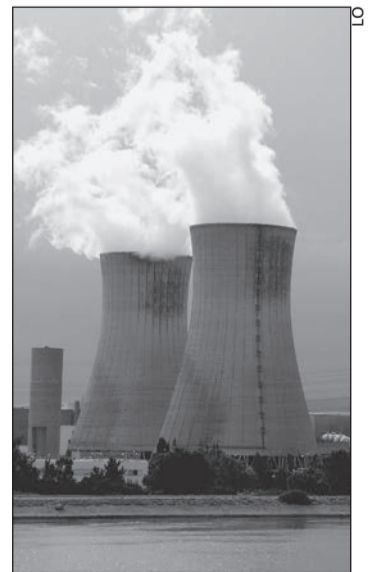
La durée de vie des centrales dépend aussi des hommes qui les font fonctionner. Depuis des années, la maintenance est négligée pour des raisons d'économies. Il y a un recours massif à des équipes de sous-traitants à qui il est demandé de travailler toujours plus vite, alors que pour le contrôle des travaux, le personnel EDF est plus restreint. Prolonger la vie des centrales nécessiterait de redoubler de précautions. Or, pour des raisons financières, EDF fait exactement l'inverse. Pour le moment, c'est sans doute d'abord de là que vient le danger.

L'État est propriétaire de 84,4 % des actions d'EDF et touche l'essentiel des dividendes. Si l'on considère la période de cinq ans allant

de 2008 à 2012, EDF a fait 14,7 milliards d'euros de bénéfices cumulés et versé en tout 8,528 milliards de dividendes à l'État, auxquels se rajoute l'impôt sur les sociétés. Il est même arrivé que dans une année de bénéfices médiocres, EDF verse à l'État davantage de dividendes qu'elle n'avait fait de bénéfices, en puisant dans sa trésorerie.

EDF a ainsi rapporté en moyenne, sur la période considérée, 1,7 milliard d'euros par an à l'État. C'est un record, davantage que GDF Suez et que France Télécom. L'État n'a bien évidemment pas l'intention de renoncer à cette manne, ni même de l'entamer comme il devrait le faire s'il fallait arrêter prochainement l'exploitation des centrales nucléaires, et donc se lancer dans leur démantèlement fort coûteux. Il faudrait envisager alors la construction d'autres centrales de remplacement, qu'elles soient nucléaires ou autres, ce qui reviendrait aussi très cher. Le plus simple est donc pour l'instant de prolonger l'exploitation des centrales et d'employer l'argent qu'elles rapportent à autre chose que les investissements nécessaires, par exemple à payer les intérêts de la dette aux banques. Quitte à accroître le risque pesant sur les populations.

André VICTOR



• PSA

Accord de compétitivité Signé mais loin d'être appliqué

Jeudi 24 octobre, lors d'un comité central d'entreprise exceptionnel, la direction de PSA a obtenu devant toute la presse la signature de quatre syndicats à son accord de compétitivité. La direction veut grâce à cet accord faire 125 millions d'économies par an pendant trois ans sur le dos des travailleurs.

À la clef, il n'y a que des sacrifices pour les travailleurs : le gel des salaires en 2014 après celui de 2013, et peut-être pour 2015 et 2016, une mobilité forcée sous peine de licenciement, des samedis supplémentaires obligatoires non payés en fin de mois. La majoration de ces heures supplémentaires passe de 45 à 25 %. Il s'y ajoute la possibilité d'annoncer des dépassements d'horaire de travail le jour même, la suppression de la prime d'ancienneté au-delà de vingt ans.

Contrairement aux mensonges véhiculés, l'accord ne protège aucunement les emplois. La direction s'est donné comme objectif de faire baisser l'effectif dans les trois prochaines années. Hors caméra, la direction a entre autres annoncé que les remplaçantes des voitures C3 et 208 ne seront plus fabriquées à Poissy, ce qui

remet en cause une partie de la production sur le site. Cela pourrait aboutir à la suppression de 1 500 emplois sur les 6 000 actuels. Quand la direction affirme qu'elle ne fermera aucun site en France, elle se réserve le droit de déménager des sites et d'imposer aux salariés de choisir entre suivre le



De gauche à droite : le délégué SIA, le DRH de PSA Dorge, le délégué FO, le PDG Varin, la déléguée CGC et le délégué CFTC, main dans la main après la signature de l'accord.

déménagement de l'activité ou se faire licencier.

Après cela, la direction peut toujours s'engager à produire un million de véhicules en 2016 en France... si l'état du marché le permet, cela n'assure absolument rien en termes d'emplois. Au contraire même. Ces accords servent aux patrons à imposer des reculs aux travailleurs et à aggraver l'exploitation.

À PSA, les différentes

journées d'action organisées dans le groupe, les multiples débrayages à Mulhouse, Sochaux, Vesoul ou Poissy, n'ont pas permis de faire reculer significativement PSA, mais ils ont empêché la direction de supprimer la prime de rentrée de 187 euros et de baisser la prime de nuit de 18 à 15 %. Et surtout ces actions communes à toutes les usines ont fait progresser l'idée que c'est à l'échelle du groupe

que les travailleurs peuvent se défendre.

Alors, c'est une chose d'obtenir la signature d'un tel accord dans des bureaux feutrés, c'en est une autre de réussir à le faire appliquer dans les ateliers. Et sur ce terrain, les mobilisations qui ont eu lieu contre l'accord de la direction ont mis les travailleurs en meilleure position pour une future riposte.

Correspondant LO

• PSA Peugeot Mulhouse

Un patron compétitif en matière de suppression d'emplois

La direction de l'usine de Mulhouse vient d'annoncer la création de 150 postes, liée à l'augmentation de production du modèle Peugeot 2008. Et toute la presse régionale de reprendre en chœur sur l'air de « PSA embauche ».

Mais derrière l'effet d'annonce, la réalité est bien différente : 350 emplois ont été

supprimés à l'usine depuis le début de l'année (dont 300 en CDI), alors que la production quotidienne, elle, est en hausse de 30 % depuis janvier, avec la montée en production de ce nouveau modèle Peugeot 2008.

Quant au plan de suppression d'emplois en cours à l'échelle du groupe, il devrait entraîner la suppression

de près de 300 autres emplois supplémentaires à Mulhouse. On le voit, PSA fabrique des chômeurs supplémentaires et surcharge de travail ceux qui conservent leur emploi : semaines de travail de six jours depuis le mois d'avril et sans doute jusqu'à l'été 2014, jours fériés travaillés (les 1^{er} et 11 novembre), cadences poussées au

maximum sur les chaînes de montage pour atteindre une production de 50 véhicules par heure.

Voilà la recette de la compétitivité telle que nous la servent les patrons : travailler plus à moins nombreux et gagner moins avec des salaires bloqués.

Correspondant LO

• Renault Cléon (Seine-Maritime)

Pas d'accord avec l'accord

Le PDG du groupe Renault, Carlos Ghosn, et les représentants de la CFDT, CFE-CGC et FO ont signé en mars dernier un accord intitulé « contrat pour une nouvelle dynamique de croissance et de développement social de Renault en France ». À l'usine de Cléon, cet accord s'applique depuis le 1er novembre.

Cet accord a supprimé du jour au lendemain l'équivalent de 21 jours de congés de récupération. Il ne s'agissait pourtant pas d'un cadeau de la part de la direction de Renault, car ces jours de récupération étaient liés à une augmentation du temps de travail imposée en

1996 et en 1999, ainsi qu'à la loi sur les 35 heures de Martine Aubry.

Les différentes augmentations du temps de travail ainsi que le fait d'exclure le temps des repas des heures décomptées, ajoutés à la non-application des 35 heures, ont fait qu'en

réalité les ouvriers de production en équipe 2x8 ont près de 43 heures par semaine de présence sur le site.

Le contrat était applicable à l'ensemble des sites Renault dès le 1^{er} juillet dernier. Mais, à l'usine de Cléon, la direction a dû prendre patience, car le syndicat CGT, majoritaire, avait voté une expertise afin de gagner du temps. Le rapport de cette expertise est éloquent. Il met noir sur blanc ce que tous les travailleurs savaient

déjà, à savoir la dégradation des conditions de vie et de travail entraînée par l'augmentation de l'exploitation.

Car, en plus de travailler gratuitement 21 jours de plus par an, le nouveau contrat impose le non-remplacement de près de 700 salariés qui partiront en préretraite ou en retraite d'ici 2016. En fait, il faut travailler plus pour supprimer 700 emplois ! Sans compter que le travail obligatoire des samedis ne sera pas payé en heures

supplémentaires. Les récupérations se feront au bon vouloir des chefs de département. Enfin, le blocage des salaires est annoncé jusqu'en 2016.

Autant dire que cet accord et son application représentent un vrai recul pour tous les travailleurs de l'usine, qui savent qu'il leur faudra se battre pour défendre leur peau et, en particulier, pour refuser les samedis obligatoires.

Correspondant LO

• Aluminium Dunkerque (Rio Tinto Alcan)

Non aux économies aux dépens de l'emploi

Mercredi 30 octobre, 70 travailleurs de l'usine Aluminium Dunkerque, dont une partie avaient débrayé, se sont rassemblés devant la Communauté urbaine de Dunkerque pour faire se prononcer les responsables sur le choix de Rio Tinto de supprimer des emplois, de se désengager de l'aluminium en Europe, et sur l'avenir du site de Dunkerque.

Depuis des mois, la direction explique que l'usine doit

être plus compétitive parce qu'elle doit renégocier, fin 2016, de nouveaux tarifs avec EDF, le prix de l'électricité représentant pour l'instant un quart du prix de l'aluminium. Mais c'est aux emplois qu'elle s'attaque.

Début octobre, la direction du site a décidé un plan de 2,5 millions d'euros d'économies d'ici à la fin de l'année. Il se traduit par un gel des embauches et une diminution de la maintenance des installations.

Le gel des embauches et le non-remplacement des départs en retraite représentent déjà une trentaine d'emplois en moins. Et c'est sans compter la suppression des intérimaires et la diminution du recours aux entreprises sous-traitantes. Dans chaque équipe, on se retrouve déjà à un ou deux de moins. Cela alourdit les conditions de travail, empêche le remplacement des arrêts maladie et rend les prises de congés et de

RTT plus compliquées. Dans le même temps, la production d'aluminium a atteint un record historique en septembre, avec 2,7 tonnes produites en moyenne par cuve et par jour.

Rio Tinto a pourtant réalisé 4 milliards de profits ces six derniers mois et réorganise ses activités en fonction de préoccupations financières et de la spéculation sur le prix des actions ou sur celui des matières premières.

Après s'être réunis plusieurs fois en assemblée générale, sous l'impulsion de la CGT, les travailleurs de l'usine de Dunkerque sont bien décidés à multiplier les actions pour ne pas laisser Rio Tinto Alcan sacrifier des emplois au nom des profits des actionnaires. Face aux attaques du patronat, il faut imposer de partager le travail en prenant sur les profits du groupe.

Correspondant LO

• Chantiers navals STX – Saint-Nazaire

Dénonciation des accords d'entreprise

Ce n'est pas gagné pour le patron

Le patron des chantiers STX de Saint-Nazaire a annoncé, lors du dernier comité d'entreprise, son intention de dénoncer une grande partie des accords avec les syndicats. Cette dénonciation, dont la procédure légale peut durer jusqu'à quinze mois, vise à remettre en cause tout ce qui dans ces accords se trouve au-dessus de ce que prévoit le droit du travail.

Cette décision de la direction vient directement de son échec récent à imposer aux travailleurs des Chantiers son projet d'accord compétitivité. Ce projet visait à réduire de 5 à 10 % la masse salariale, en imposant vingt minutes de travail supplémentaires non payées par jour, une modulation accentuée et une baisse des primes notamment.

Au travers de la dénonciation des accords, c'est évidemment à cela que la direction veut aboutir, par un autre chemin. Mais, comme pour son projet d'accord compétitivité, rien n'indique que cela lui soit plus profitable. En effet les travailleurs sont restés fortement mobilisés ces derniers mois. Et les élections professionnelles qui ont eu lieu mi-octobre confirment à leur façon leur opposition aux projets patronaux.

Sur l'ensemble des salariés du chantier (2 100 personnes à l'effectif), 52 % des votes se sont portés sur les deux syndicats CGT et FO qui s'étaient déclarés ouvertement contre l'accord compétitivité, y compris en appelant à la mobilisation.

Parmi les ouvriers STX (920 salariés), les résultats sont particulièrement marqués, avec 85 % des votes pour les listes CGT et FO, dont 60 % pour la CGT. Dans un contexte où la direction a envoyé une lettre à chaque salarié en lui demandant de faire le bon choix lors de ces élections, le résultat est significatif.

Du coup, à l'occasion du dernier comité d'entreprise où devait être présenté le projet de dénonciation, c'est l'ensemble des syndicats (CGT, FO, CFDT et CFE-CGC) qui a appelé à un débrayage réunissant plus de

STX: manifestation contre l'accord de compétitivité en juillet 2012.



400 salariés, venus aussi bien des bureaux que de la production.

Dans les semaines à venir va débiter la construction d'un paquebot géant, avec le retour en atelier de plusieurs centaines de travailleurs jusque-là au chômage. Tout le monde se doute que les conditions de travail sur ce navire vont être déplorables, les employés des bureaux d'études travaillant sous tension depuis plusieurs mois sont là pour

en témoigner. Les rumeurs de mise en vente du chantier par le principal actionnaire coréen ne sont pas là non plus pour rassurer les travailleurs.

Dans une telle ambiance, avec ses dénonciations d'accords, la direction pourrait bien marcher sur des braises, car beaucoup de travailleurs savent et ont vérifié que tout peut dépendre d'eux-mêmes et de leur détermination.

Correspondant LO

• Faurecia – Cergy-la-Tour (Nièvre)

Chômage pour certains, travail du 1^{er} novembre pour d'autres

L'usine Faurecia de Cergy-la-Tour fabrique des sièges automobiles (armatures brutes et sièges de rechange), essentiellement pour Peugeot.

En 2012, il y a eu 32,8 jours de chômage. Depuis le début de l'année 2013, certains ont fait des semaines entières de chômage, d'autres chôment régulièrement un ou deux jours en début ou en fin de semaine. Par contre, pour certaines productions, il y a du travail de nuit et des heures supplémentaires.

Pour la semaine de la Toussaint, on a atteint des sommets. La plupart des travailleurs étaient en chômage toute la semaine, mais une chaîne de production devait travailler le 1^{er} novembre ! La direction invoque différents prétextes pour expliquer la situation : les fournisseurs ne suivraient pas le rythme et des pièces manqueraient, ou bien la production serait supérieure au PDP (production de pièces produites par

heure), ou bien il y aurait des erreurs dans le stock.

En réalité, la direction veut un maximum de flexibilité. Le groupe Faurecia est en train de se réorganiser. Les entités nord et sud Europe vont être regroupées pour les activités sièges automobiles. Elle veut mettre en concurrence toutes les usines européennes, pour accentuer la pression sur tous les travailleurs du groupe.

À l'usine de Cergy-la-Tour, même si la production

diminue, les cadences de travail sont maintenues au plus haut. Les salaires, par contre, sont à la baisse. Les jours de chômage peuvent entraîner jusqu'à 200 euros de moins sur la paye.

Les actionnaires, eux, n'ont pas à se plaindre. Faurecia a fait 142 millions d'euros de bénéfices en 2012. La flexibilité, il n'y a qu'à eux que cela rapporte.

Correspondant LO

• Groupe Parisot – Saint-Loup-sur-Semouse (Haute-Saône)

Les travailleurs n'ont pas à payer le recul des ventes

Le groupe d'ameublement Parisot est toujours sous le coup d'une procédure de sauvegarde, qui consiste à geler le paiement de ses dettes, tandis que le site de Mattaincourt, dans les Vosges, a été placé en redressement judiciaire depuis novembre 2012.

Parisot a fermé son usine de la Somme en 2009. À Mattaincourt, dans les Vosges,

88 personnes ont déjà été licenciées, car les 71 « départs volontaires » depuis un an sont en fait des licenciements. À Saint-Loup-sur-Semouse, 26 postes sur 900 ont été supprimés, auxquels il faut ajouter les travailleurs malades et accidentés, que la direction pousse fermement à partir depuis plusieurs années.

Le groupe Parisot a été

fondé par le grand-père de Laurence Parisot, l'ex-patronne du Medef, en 1936. De tout temps, les propriétaires de Parisot se sont enrichis en pratiquant les bas salaires et en faisant la chasse aux syndicalistes. Tous les membres de la famille disposent aujourd'hui d'un solide patrimoine. Le principal actionnaire du groupe est aujourd'hui Windhurst

Industries, aidé par des fonds publics à travers le FSI (Fonds stratégique d'investissement)

La direction du groupe évoque le recul des ventes de meubles. Mais les travailleurs ne sont pas responsables de cette situation. Là comme ailleurs, les licenciements devraient être interdits.

Correspondant LO

• BASF Huningue (Haut-Rhin)

Non aux suppressions d'emplois du premier trust de la chimie

Mercredi 30 octobre, de nombreux travailleurs du site BASF à Huningue ont manifesté en ville, une semaine après l'annonce de 140 suppressions d'emplois sur un effectif de 240. Ils se sont également adressés aux travailleurs frontaliers en distribuant des tracts aux frontières allemande et suisse toutes proches. Ils craignent que le site lui-même soit menacé et les promesses d'investissements de la direction ne leur rentent personne. Quant aux indemnités, BASF, le numéro un mondial de la chimie, se contente de proposer... le minimum légal.

Une semaine auparavant, la direction de BASF avait annoncé son intention de supprimer 650 emplois d'ici 2017, dont 140 à Huningue, et la fermeture d'un site de production en Écosse employant 143 personnes. La raison invoquée est « une forte baisse de la demande des additifs pour huiles et lubrifiants entraînée par la concurrence asiatique ». BASF ne manque pas de culot alors qu'il possède lui-même plusieurs usines en Asie. Cette production sera délocalisée de Huningue au site allemand de Lampertheim.

Fin 2014, il ne devrait plus y avoir que 102 travailleurs sur le site de Huningue, alors qu'ils étaient 500 en 2009. Et tout cela, comme le rappellent les représentants syndicaux, alors qu'« il n'y a pas de problèmes économiques ». En effet le groupe BASF a fait l'an dernier 72,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires, en hausse de 7 %, et a réalisé un bénéfice de 4,87 milliards d'euros.

Le seul problème qui se pose en réalité est la rapacité des actionnaires, à laquelle les travailleurs devront opposer leur droit à conserver leur emploi et à en vivre correctement.

Correspondant LO

• Hôpital Hôtel-Dieu de Paris

Un démantèlement programmé

Depuis le lundi 4 novembre, il n'y a plus de médecin urgentiste en poste à l'Hôtel-Dieu. Le service des urgences a disparu et une « maison médicalisée », dont personne à l'hôpital ne sait exactement ce que c'est, est censée prendre sa place.

Depuis plusieurs années la direction de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) a pris la décision de vider l'Hôtel-Dieu de ses services d'hospitalisation. Ils sont transférés à l'hôpital Cochin, et au passage des lits sont supprimés, ainsi que des emplois de soignants. Cela, sans tenir aucun compte des problèmes de transport des employés, qui habitent souvent en grande banlieue. Travailler à l'Hôtel-Dieu, en plein centre de Paris, où il est impossible de se loger avec un salaire de travailleur et où il est très compliqué de venir en voiture, signifie déjà des temps de transport qui tournent entre deux et trois heures par jour. Mais se rendre dans un autre hôpital peut aggraver encore à cette galère quotidienne.

Le démantèlement progressif de l'hôpital, qui a vu partir le service de réanimation indispensable pour que les Urgences fonctionnent en toute sécurité, a été prévu de longue date pour ne laisser comme issue que la fermeture.

Pourtant partout dans le pays, et à Paris aussi, les services d'urgences sont complètement saturés. D'autant plus qu'on en ferme régulièrement alors que les besoins augmentent, beaucoup de malades n'ayant que les Urgences comme recours. En 1988, il y a eu 3 millions de passages dans l'un des 3 000 services d'urgences du pays. En 2013, on s'attend à 18 millions de passages dans les 690 services qui restent. C'est dire que les temps d'attente s'allongent pour les patients, pendant que les médecins, infirmières et aides-soignantes, toujours moins nombreux, s'épuisent au cours de journées de travail à rallonge.

Tout cela est tellement choquant que la ministre de la Santé, Marisol Touraine s'est sentie obligée de

promettre cet été un moratoire, c'est-à-dire un report de la fermeture des Urgences de l'Hôtel-Dieu. Mais ce qui était une manœuvre s'avère aujourd'hui un mensonge pur et simple.

Inquiets pour les futures élections municipales, Bertrand Delanoë, l'actuel maire de Paris, et Anne Hidalgo qui brigue sa succession, prennent une posture ferme, s'opposant en paroles à ce démantèlement qu'organise le gouvernement qu'ils soutiennent. Leur rivale Nathalie Kosciusko-Morizet, ancienne ministre du gouvernement de droite sous lequel l'Hôtel-Dieu a commencé à voir ses services partir, se dit elle aussi maintenant opposée à la fermeture des Urgences.

Cette agitation politique devant les médias ne perturbe évidemment en rien l'AP-HP et le gouvernement qui lui donne des ordres, qui continuent de détruire méthodiquement cet hôpital. Les derniers services d'hospitalisation doivent partir dans les mois qui viennent, sans que ceux qui y travaillent, qui sont pourtant les premiers concernés, ne sachent rien de précis. On sait par contre que le siège de l'AP-HP devrait emménager dans les locaux vides de l'Hôtel-Dieu, en cohabitation avec le Centre de diagnostic. Cela libérerait l'immeuble de l'avenue Victoria qui abrite aujourd'hui la direction de l'AP-HP.

C'est donc une belle opération immobilière en perspective pour les promoteurs, alléchés par ce site en face de l'Hôtel de Ville de Paris. Mais l'argent qui sera peut-être issu de la vente ne servira certainement à améliorer ni le sort des dizaines de milliers de salariés de l'AP-HP, ni les soins et le confort des patients.

Lucien DÉTROIT



• Calais

Face aux menaces de licenciements Des travailleurs décidés à se faire entendre



Samedi 2 novembre, un cortège de 600 personnes a défilé dans les rues de Calais, à l'appel des syndicats : en tête les salariés en lutte pour défendre leur emploi, ceux de Calaire chimie, dont 111 devraient être prochainement licenciés, et ceux de LK industries, menacés par une liquidation de leur entreprise. Outre leurs familles et leurs proches, ils étaient rejoints par nombre de travailleurs d'autres secteurs, les agents territoriaux, les agents du CCAS qui dénoncent les

récents licenciements, les salariés d'Alcatel...

Étaient également présents des représentants politiques locaux, dont la maire UMP de Calais, ainsi que le député PS. Pour la maire Natacha Bouchart, c'est une occasion de se montrer opposée à la politique du gouvernement actuel, alors qu'elle n'avait rien à redire quand le gouvernement Sarkozy menait la même. Quant au député Yann Capet, il voudrait bien se montrer solidaire des salariés mais défend un

gouvernement Hollande qui s'aplatit devant les patrons licenciés.

Reste que les travailleurs, eux, étaient contents de se retrouver ensemble dans une manifestation dynamique affichant leur solidarité contre la menace du chômage. Mais il leur faudra d'abord compter sur eux-mêmes pour imposer, face à un système en crise et à des patrons irresponsables, la garantie des emplois et des salaires.

Correspondant LO

• Constructions mécaniques de Normandie

Surexploitation patronale et complaisance gouvernementale

En septembre, les médias nationaux montaient en épingle une nouvelle : l'entreprise CMN (Constructions mécaniques de Normandie) avait décroché un contrat de 200 millions d'euros pour construire trente navires pour le Mozambique, vedettes armées et chalutiers. Les journalistes vantaient l'action de Montebourg, et Hollande, avide de publicité, était venu à Cherbourg parler du développement de la région.

Un mois après, qu'en est-il de ce développement et des emplois créés ? Il apparaît que le gros du travail, vingt-deux bateaux sur les trente, sera réalisé

en Europe de l'Est ou en sous-traitance. Par ailleurs, le PDG, Balmer, prétend qu'on ne peut trouver d'ouvriers qualifiés comme les soudeurs. Mais le directeur local de Pôle emploi dit avoir 90 dossiers de demandeurs d'emploi qualifiés et expérimentés à proposer : il n'a eu aucune demande de Balmer. En revanche, treize travailleurs roumains sont arrivés, rejoints par une quarantaine de travailleurs lituaniens, que le PDG dit avoir embauchés « pour des raisons de coûts ».

Le journal *Ouest-France*, qui rapporte les faits, a rappelé la même semaine que les

salariés étrangers sont censés être payés au même salaire. Si le patron dit les embaucher « pour des questions de coûts », c'est donc presque un aveu. Sans compter que, le chantier fini, il les renverra certainement sans vergogne.

Face à ce patron méprisant et sans scrupule, les salariés de CMN et leurs collègues nouvellement arrivés devront combattre ensemble, pour imposer des salaires égaux pour tous et des embauches : avec les aides multiples de l'État et les 200 millions du contrat, le patron a de quoi payer.

Correspondant LO

• Sportifs en Bourse

Ils vendraient leur mère...

Une société de courtage va introduire en Bourse pour la première fois un joueur professionnel de football américain. Pour 10 dollars pièce, un million d'actions sont vendues à Wall Street, chacune donnant droit pour les investisseurs à une part des futurs revenus de ce sportif.

Les bourgeois fortunés vendent et achètent d'ailleurs les sportifs comme les riches esclavagistes romains de l'Antiquité pouvaient s'acheter un gladiateur. Il fallait bien que de petits génies de la spéculation, après avoir inventé toutes sortes de produits financiers tels que les catastrophiques subprimes,

accouchent de l'idée de découper un être humain en un million de morceaux et de les vendre en Bourse.

Mais, comme personne n'est à l'abri, le risque est maintenant qu'une simple fracture puisse entraîner un krach boursier. Il faut se méfier des sportifs en actions.

L.D.

• Air France fait son marché

Des milliers d'emplois menacés chez Alitalia

La presse ayant annoncé qu'Air France-KLM exigeait 5 000 suppressions d'emplois chez Alitalia, dont elle est déjà le principal actionnaire, pour prix d'une participation accrue au capital de la compagnie italienne, la direction d'Air France-KLM a fini par publier un démenti.

Mais que dément le PDG d'Air France-KLM ? Il dit mettre « des conditions financières, industrielles et sociales strictes » à son acceptation du plan de restructuration d'Alitalia. On sait ce que recouvre, en Italie comme en France ou ailleurs, le terme « plan de restructuration » : des licenciements. Et, que ce PDG choisisse ou pas de les chiffrer pour les besoins de ses négociations avec les autorités italiennes,

il faut rappeler qu'il vient de lancer un nouveau plan de 1 800 suppressions d'emplois chez Air France. En quelques années, ce sont 20 % des effectifs d'Air France que sa direction a ainsi supprimés.

En fait, toutes les compagnies aériennes, à commencer par les plus puissantes, mettent à profit la crise économique mondiale à la fois pour récupérer les plus faibles, donc pour accroître leur part de marché,

et pour comprimer sans cesse salaires et effectifs.

Pour ne citer que des cas très récents, British Airways a fait tomber dans son escarcelle l'espagnole Iberia et Lufthansa a mis la main sur l'ex-Swissair qui avait fait faillite. Quant à Air France, troisième larron de la troïka qui domine le transport aérien européen, elle a absorbé la compagnie néerlandaise KLM. Elle aimerait se subordonner définitivement Alitalia en profitant de ses difficultés actuelles. Il s'agirait d'en faire une sorte de filiale court et moyen-courrier, chargée de rabattre la clientèle méditerranéenne vers les vols long-courriers d'Air France-KLM.

Air France-KLM a déjà obtenu que Rome mette de nouveaux fonds publics dans Alitalia, la poste italienne prenant jusqu'à 12 % de son capital. Comme la compagnie des Émirats arabes unis, Etihad, et celle d'Abu Dhabi, Qatar Airways, ont renoncé à entrer dans le capital d'Alitalia, Air France-KLM se retrouve seule en lice. Elle est en position de force pour exiger que l'État italien éponge 70 à 80 % de sa dette : 1,2 milliard d'euros. Le gouvernement italien ayant déclaré qu'il ne voyait d'avenir pour Alitalia qu'« adossée » à une grande compagnie, Air France lui laisse le soin de licencier chez Alitalia, et de présenter la

chose à sa population.

Va-t-on encore entendre que ces licenciements saisonniers de subventions publiques sont « indispensables à la survie d'Alitalia » ? Sans doute car, quelle que soit la langue qu'ils emploient, les patrons licenciés et les gouvernants mènent la même politique contre les travailleurs, et ce ne sont pas les mensonges qui les étouffent. Pour s'emparer d'Alitalia, la direction d'Air France a prévu de déboursier 300 millions d'euros, au moment même où elle invoque une trésorerie en berne pour supprimer des milliers d'emplois, cette fois de ce côté-ci des Alpes.

Pierre LAFFITTE

• La Redoute – Roubaix Wattrelos

Contre Pinault, le service minimum d'Aubry

Pinault, actionnaire majoritaire du groupe Kering, a décidé de se débarrasser de La Redoute avant la fin de l'année. Pour cela, il est prêt à remettre 300 millions d'euros à un futur repreneur qui serait chargé de liquider l'entreprise. Dans l'immédiat, c'est un plan de suppression de près de 700 emplois qui a été annoncé.

Après la manifestation du mardi 22 octobre qui a rassemblé à Lille plus de 500 salariés, la maire de la ville Martine Aubry ne pouvait pas rester silencieuse. La voilà qui dénonce dans la presse « l'irresponsabilité » du groupe, exigeant d'être reçue par Pinault. Mais, derrière le verbe haut, elle reproche surtout aux propriétaires leur « empressement » à se débarrasser de La Redoute, autrement dit d'annoncer une catastrophe sociale

pour la région juste avant les municipales.

Ce n'est pas, comme le prétend la maire de Lille, en allant quémander au milliardaire Pinault de prévenir plus tôt les élus que les salariés obtiendront des garanties pour leur avenir.

Les déclarations d'Aubry ne peuvent pas faire oublier la complicité du gouvernement actuel, qui laisse le patronat tailler dans les effectifs alors que les profits des grandes entreprises explosent. Aucune loi du

2008, les propriétaires actuels veulent fermer La Redoute. Ils sont pourtant riches à milliards. Le groupe Kering a fait 1,3 milliard de bénéfices l'an dernier et près de 600 millions d'euros au premier semestre 2013.



type de celle adoptée en juin dernier, et mal nommée « de sécurisation de l'emploi », n'empêchera les actionnaires de sacrifier les travailleurs pour augmenter encore leurs bénéfices.

Après avoir supprimé la moitié des emplois depuis

Pinault, son actionnaire principal, a vu sa fortune personnelle augmenter de 4,7 milliards en 2012 : c'est largement de quoi assurer les dix ans de salaires que réclament les salariés dans leurs manifestations.

Gilles BOTI

• Leclerc – Auxerre

Un patron qui ne paie pas ses salariés

À Auxerre, un magasin Leclerc qui vient d'ouvrir ses portes a bénéficié de Pôle emploi pour trouver des travailleurs mais aussi pour leur fournir une paie, d'ailleurs misérable. Comment ? Sous le prétexte d'une formation de six semaines indispensable pour devenir préparateur de commandes, alors qu'en réalité au bout d'une petite heure les travailleurs étaient déjà mis au travail seuls, Pôle emploi a accepté de continuer à rémunérer plusieurs salariés pendant cette période. Qui plus est, il ne leur a accordé que les 477 euros de l'allocation spécifique de solidarité qu'ils touchaient déjà comme chômeurs en fin de droits, alors qu'ils effectuaient un plein temps !

La direction de Pôle emploi a donc fourni du travail gratuit à Leclerc. Mais elle ne s'est pas arrêtée là, puisqu'elle a versé à Leclerc un total de 6 720 euros pour avoir assuré la formation de seize chômeurs. Pour le directeur de l'agence Pôle emploi d'Auxerre, tout cela rentre dans le cadre légal de l'Action de formation préalable au recrutement, dispositif dont il se dit satisfait.

Quant à Leclerc, sa propagande publicitaire pour faire croire que l'enseigne serait, grâce à ses prix, au plus proche des gens les plus modestes n'en apparaît que plus révoltante. Travail non payé et détournement de l'argent public ne lui posent aucun problème.

Stéphane FORT

• Lisi – Hérouville-Saint-Clair (Calvados)

Une semaine de grève

Du jeudi 24 au mercredi 30 octobre au matin, les salariés de Lisi, une usine de prothèses de hanche, ont fait six jours et demi de grève, à plus de 240 sur 270, tenant des piquets y compris le week-end. Le motif de la colère est la dégradation des conditions de travail et les suppressions de postes.

Si la direction maintient ses six licenciements, elle a dû lâcher une prime bien plus élevée que les indemnités légales qu'elle voulait donner. Et elle a accepté que le personnel expose

régulièrement ses griefs (un droit reconnu dans le code du travail) en prévoyant des heures sur les heures travaillées. Façon d'avouer, entre autres, qu'il y a un problème et que la grève était plus que motivée. Et façon de montrer que le personnel, par son mouvement, a rabattu le caquet à la hiérarchie.

En tout cas c'est une bonne leçon : la riposte collective est la seule bonne manière de parler à un patron.

Correspondant LO

• Centenaire de la Première Guerre mondiale

Hollande, héritier des trahisons du Parti socialiste

Le 7 novembre, depuis l'Élysée, Hollande devait lancer officiellement les commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale. C'est à ceux qui se prétendent parfois les héritiers des socialistes du début du XX^e siècle qu'échoit donc de rendre un hommage légal aux huit millions de « poilus » que la bourgeoisie française a envoyés en 1914-1918 « mourir pour les industriels », selon le mot d'Anatole France.

Il y a un siècle, quinze jours encore avant l'entrée en guerre, en août 1914, les militants socialistes, réunis en congrès extraordinaire à Paris à la mi-juillet, écoutaient Jaurès : « Nous dénonçons le danger par l'action parlementaire et par l'agitation dans le pays. Mais quand les nuées tomberont, car les travailleurs seront menacés par l'orage, il est impossible qu'ils ne se souviennent pas qu'ils sont une force et qu'ils n'affirment pas bien haut leur volonté de paix. Et, en fait, malgré les dissentiments théoriques, nous sommes d'accord pour dire que la cessation du travail est un moyen d'émouvoir et d'avertir tous les gouvernants. S'il est vrai que dans tous les pays, à certaines heures de crise, c'est à la grève générale que les travailleurs ont recours, il est impossible qu'ils ne recourent pas à ce moyen contre la guerre. »

L'appel de la CGT à la grève

générale était dans l'air et Marcel Sembat, Edouard Vaillant, Albert Thomas, dirigeants du Parti socialiste, appuyèrent Jaurès qui faisait voter une motion : « Entre tous les moyens employés pour prévenir et pour empêcher la guerre et pour imposer aux gouvernements le recours à l'arbitrage, le Congrès considère comme particulièrement efficace la grève générale ouvrière simultanément et internationalement organisée dans les pays intéressés, ainsi que l'agitation et l'action populaires sous les formes les plus actives. »

Mais comme l'écrivait des années plus tard le communiste révolutionnaire Alfred Rosmer, « le 1^{er} août 1914, Jaurès est mort [la veille], Jouhaux [le secrétaire général de la CGT] est acheté. La guerre peut passer. À 4 heures de l'après-midi, l'ordre de mobilisation est affiché ». Les dirigeants socialistes n'allaient pas tarder à emboucher les



Albert Thomas (à gauche) et Aristide Briand accueillant le général Sarrail.

trompettes de « l'union sacrée » avec la bourgeoisie. Le 2 août, Édouard Vaillant et Marcel Sembat appelaient « les socialistes » à « remplir à la fois leur devoir patriotique et leur devoir socialiste [...] pour la Patrie, pour la République, pour la Révolution » et à « se battre pour défendre la culture française et la liberté des peuples ». Le Parti socialiste assumait des postes au

gouvernement ; Albert Thomas devint le 26 août 1914 sous-secrétaire d'État à l'artillerie et à l'équipement militaire dans le cabinet du républicain-socialiste René Viviani et Marcel Sembat entra aux Travaux publics.

Cinquante-deux mois et quinze millions de morts plus tard, le 11 novembre 1918,

la boucherie prenait fin. En France, un mobilisé sur six ne revint pas.

Hollande, Valls et Montebourg sont les héritiers de cette trahison du Parti socialiste de 1914 et ils l'assument. Il est vrai que, depuis, le Parti socialiste en a commis beaucoup d'autres.

Viviane LAFONT

• Politique agricole commune

Une nouvelle mouture qui ne changera pas la donne

Menée depuis plus de cinquante ans, la Politique agricole commune (PAC) consiste essentiellement en une subvention du secteur agroalimentaire par l'Union européenne. La nouvelle mouture, qui couvrira la période 2014-2020, distribuera au total 373 milliards d'euros, environ 9 milliards par an pour ce qui concerne la France. Ces subventions sont destinées, selon les responsables européens, à « assurer un niveau de vie équitable à la population agricole et des prix raisonnables aux consommateurs ».

Les bénéficiaires de la PAC sont restés longtemps ignorés du grand public, mais en France, la liste des sociétés recevant des subventions est accessible à tous depuis 2011, les particuliers restant toujours anonymes sous prétexte de ne pas porter atteinte à leur vie privée. La publication de cette liste a montré que la réalité était bien éloignée des objectifs affichés par l'Union européenne.

Pour la période 2011-2012, les industriels de la volaille Doux et Tilly-Sabco comptaient

parmi les principaux bénéficiaires. Ils ont touché à eux deux 75 millions d'euros. D'importantes entreprises agricoles, qui constituent parfois de véritables trusts, ont aussi reçu des aides substantielles : la Sucrière de la Réunion (31 millions), France Luzerne UCAD, spécialisée dans les céréales et les aliments pour le bétail (13,5 millions), Savéol, gros producteur breton de fruits et légumes (5,5 millions)... Plus généralement, les aides ont été très inégalement réparties, 60 % des agriculteurs ne touchant que 20 % des subventions.

Les subventions européennes peuvent constituer une partie importante des revenus des petits agriculteurs, si bien qu'il est courant d'entendre dire qu'avec ces aides, ils vivent aux crochets de la collectivité. Mais en fait, même les aides versées aux plus petits du secteur reviennent finalement aux plus gros, en particulier aux industriels et aux grands distributeurs. Ce sont elles qui permettent à ces derniers de vendre plus cher les fournitures et de payer moins cher les productions des agriculteurs.

Dans cette situation,

l'exode rural continue et les exploitations se concentrent toujours plus. Ces dix dernières années, le territoire français a perdu un quart de ses agriculteurs. Si certains de ceux qui restent sont de véritables entrepreneurs au niveau de vie plus que confortable, d'autres se débattent dans les difficultés financières, étranglés par les banques qu'ils

doivent rembourser après s'être endettés pour moderniser leur exploitation, et par les industriels et distributeurs auxquels ils vendent leurs productions à bas prix. La situation est tellement difficile pour certains que ce secteur faisait dernièrement l'actualité pour un taux de suicides particulièrement élevé.

Pour la période 2014-2020,

Hollande a vanté une PAC plus juste, avec une meilleure répartition des subventions. Mais cette nouvelle mouture de la PAC ne remettra pas en question le fonctionnement capitaliste de l'agriculture, où ceux qui tirent les marrons du feu sont les industriels, les gros producteurs et les gros distributeurs.

Valérie FONTAINE

• Dassault et l'État français

Pile je gagne, face tu paies

Le gouvernement indien était en pourparlers pour l'achat de 126 Rafale, cet avion que Dassault n'a jusqu'à présent réussi à vendre à aucun État autre que la France. Mais voilà que, suite au décès du négociateur et à l'approche des élections législatives en Inde, le contrat qui devait être signé en 2013 reste en suspens jusqu'en mars 2014, si ce n'est plus tard.

La fabrication du Rafale demande trois ans, et Dassault Aviation estime qu'il doit en produire onze par an pour qu'il soit rentable. Cela ne veut

pas dire forcément en vendre à l'exportation car Dassault, toujours si prompt à dénoncer l'assistanat quand des travailleurs font valoir leurs droits, a obtenu de l'État français qu'il s'engage à augmenter ses achats de Rafale afin que lui et les gros industriels de l'armement qui lui sont liés puissent rester bénéficiaires.

Dans la loi de programmation militaire 2014-2019, il était prévu que sept de ces coûteux joujoux, déjà en cours de fabrication et livrables en 2016, iraient à l'exportation, l'État français n'en achetant

que quatre. Or, avec le report de la signature du contrat indien, la Direction générale de l'armement (DGA), par laquelle transite l'argent de l'État, se voit donc contrainte d'avancer de l'argent pour financer la construction des onze appareils, en attendant que l'Inde, le Qatar ou un hypothétique acheteur se révèlent ! Coût de l'opération pour le contribuable : 700 millions d'euros.

Merci qui ?

M.L.